NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

64 Nº 5 1937

Actes du Souverain Pontife. Encyclique « Mit brennender Sorge » sur la situation de l'Église catholique dans l'Empire allemand (I)

XI PIE

p. 492 - 546

https://www.nrt.be/en/articles/actes-du-souverain-pontife-encyclique-mit-brennender-sorge-sur-la-situation-de-l-eglise-catholique-dans-l-empire-allemand-i-3591

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Encyclique « *Mit brennender Sorge* » sur la situation de l'Église catholique dans l'Empire allemand (1) (14 mars 1937. — *A. A. S.*, XXIX, 1937, p. 145-167).

C'est avec une vive inquiétude et un étonnement croissant que depuis longtemps Nous suivons des yeux les douloureuses épreuves de l'Église et les vexations de plus en plus graves dont souffrent ceux et celles qui lui restent fidèles par le cœur et la conduite, au milieu du pays et du peuple auxquels saint Boniface a porté autrefois le lumineux message, la bonne nouvelle du Christ et du Royaume de Dieu.

Cette inquiétude n'a pas été diminuée par ce que les représentants du vénérable Épiscopat, venus Nous visiter à Notre chevet de malade, Nous ont fait connaître, conformément à la vérité et comme c'était leur devoir. A des nouvelles bien consolantes et édifiantes sur la lutte pour la foi que mènent leurs fidèles, ils n'ont pu s'empêcher, malgré tout l'amour qu'ils portent à leur peuple et à leur patrie, malgré toute leur application à juger avec mesure, d'en mêler une infinité d'autres, bien dures et bien mauvaises. Après avoir entendu leur exposé, Nous pûmes, dans un élan de vive reconnaissance envers Dieu, Nous écrier avec l'Apôtre de l'Amour : « Je n'ai pas de plus grande joie que d'apprendre que mes enfants marchent dans la vérité » (*III Jean*, IV). Mais la franchise qui convient à Notre charge apostolique, si pleine de responsabilités, et la décision de mettre sous vos yeux et sous les yeux de tout l'univers chrétien la réalité dans toute sa gravité Nous obligent d'ajouter : « Il n'est pas de plus grand chagrin, ni de douleur plus amère à Notre cœur de Pasteur, que d'apprendre que beaucoup abandonnent le chemin de la vérité » (Cfr *II Pierre*, II, 2).

(1) L'Encyclique, adressée aux évêques allemands, êst rédigée en allemand. Nous reproduisons la traduction officielle, qui contient également les sous-titres donnés ici.

Le Concordat avec l'Empire Allemand.

Lorsqu'en été 1933, Vénérables Frères, Nous acceptâmes la négociation d'un Concordat, que le gouvernement du Reich, reprenant un projet vieux de plusieurs années, Nous proposait, et quand, à votre universel contentement, Nous la terminâmes par un accord solennel, Nous étions guidé par le souci, que Notre devoir Nous impose, d'assurer en Allemagne la liberté de la mission bienfaisante de l'Église et le salut des âmes qui lui sont confiées, mais encore par le désir sincère de rendre au peuple allemand un service essentiel pour son développement pacifique et sa prospérité.

C'est pourquoi, en dépit de nombreuses et graves considérations, Nous Nous sommes alors décidé à ne pas lui refuser Notre consentement. Nous voulions épargner à Nos fidèles fils et filles d'Allemagne, dans la mesure des possibilités humaines, les angoisses et les souffrances que dans l'autre hypothèse les circonstances du temps faisaient prévoir avec pleine certitude. Nous voulions prouver à tous par des actes que, cherchant uniquement le Christ et les intérêts du Christ, Nous ne refusions pas de tendre la main pacifique et maternelle de l'Église à quiconque ne la repousse pas.

Si l'arbre de paix, planté par Nous en toute pureté d'intention dans la terre allemande, n'a pas produit les fruits que, dans l'intérêt de votre peuple, Nous désirions si ardemment, personne au monde, ayant des yeux pour voir et des oreilles pour entendre, ne pourra dire aujourd'hui que la faute en est à l'Église ou à son Chef. Les expériences des dernières années mettent les responsabilités en pleine lumière : elles révèlent des intrigues qui dès le début ne visaient qu'à une guerre d'extermination. Dans les sillons où Nous Nous étions efforcé de semer le germe d'une paix sincère, d'autres répandirent — tel l' « *inimicus homo* » de la Sainte Écriture (*Matth.*, XIII, 25) — l'ivraie de la méfiance, du mécontentement, de la haine, de la diffamation, d'une hostilité de principe, soit voilée soit ouverte, alimentée à mille sources et agissant par tous les moyens contre le Christ et son Église. Eux, et eux seuls, avec leurs silencieux ou leurs bruyants complices, sont aujourd'hui responsables si, au lieu de l'arc-en-ciel de la paix, c'est l'orage des funestes luttes religieuses qui se montre à l'horizon de l'Allemagne.

Nous ne Nous sommes pas lassé, Vénérables Frères, de représenter aux dirigeants responsables des destinées de votre pays les conséquences qui devaient nécessairement résulter de la tolérance, et même de la faveur dont profitent de tels courants d'idées. Nous avons tout fait pour défendre la sainteté de la parole solennellement donnée et l'inviolabilité des engagements librement consentis contre

des théories et des pratiques qui — au cas où elles seraient officiellement approuvées — tueraient nécessairement toute confiance, et ôteraient d'avance toute valeur à tout engagement d'honneur. Quand une fois le temps sera venu de mettre au grand jour sous les yeux du monde ces efforts qui furent les Nôtres, tous les hommes d'intention droite sauront où chercher les défenseurs de la paix et où ses perturbateurs. Tous ceux dont l'esprit n'a pas encore perdu tout sens de la vérité, tous ceux qui conservent au fond du cœur un reste de justice, conviendront que durant ces années, difficiles et lourdes d'événements, qui ont suivi la conclusion du Concordat, chacune de Nos paroles a été prononcée, chacun de Nos actes a été accompli sous la loi de la fidélité aux traités. Mais ils devront constater aussi, non sans étonnement et réprobation profonde, comment de la part de l'autre partie contractante une interprétation qui faussait le contrat, ou le détournait de son but, ou le vidait de son contenu et aboutissait finalement à sa violation plus ou moins officielle, devint la loi inavouée selon laquelle on agissait. La modération témoignée par Nous, en dépit de tout, n'était pas inspirée par des considérations d'utilité terrestre, moins encore par une faiblesse inopportune, mais simplement par la volonté de ne pas risquer d'arracher, avec l'ivraie, quelque plante précieuse, par l'intention de ne porter publiquement aucun jugement avant que les esprits n'en fussent venus à comprendre l'inéluctable nécessité de ce jugement, par la résolution de ne nier définitivement la loyauté d'autrui que lorsque l'irréfutable langage de l'évidence aurait arraché le camouflage sous lequel systématiquement on dissimulait l'assaut lancé contre l'Église. Aujourd'hui encore, où la lutte ouverte contre l'école confessionnelle, protégée pourtant par le Concordat, où la suppression du libre suffrage à ceux des catholiques qui ont le droit de veiller à l'éducation de la jeunesse, manifestent sur un terrain essentiel de la vie de l'Église la gravité impressionnante de la situation et l'angoisse sans exemple des consciences chrétiennes, le souci du salut des âmes Nous pousse à ne pas négliger les possibilités encore existantes, si minimes soient-elles, d'un retour à la loyauté et à un arrangement acceptable suivant le désir du vénérable épiscopat, Nous continuerons, sans Nous lasser, à être auprès des dirigeants de votre peuple le défenseur du droit violé, et, obéissant simplement à Notre conscience et à Notre mission pastorale — sans Nous soucier du succès ou de l'insuccès immédiat — à Nous opposer à un parti pris qui cherche, par l'emploi, ouvert ou dissimulé, de la force, à étrangler le droit garanti par les traités.

Mais le but de la présente lettre, Vénérables Frères, est autre. De même que vous êtes venus Nous faire, à Notre chevet de malade,

une visite affectueuse, de même, à Notre tour, Nous Nous tournons aujourd'hui vers vous et, par vous, vers les catholiques d'Allemagne qui, comme tous les fils souffrants et opprimés, sont plus particulièrement présents au cœur du Père commun. En cette heure où votre foi est éprouvée, comme l'or, au feu de la tribulation et de la persécution, tant ouverte que cachée, à l'heure où votre liberté religieuse est victime d'un investissement organisé sous mille formes, à l'heure ou pèse lourdement sur vous le manque d'un enseignement fidèle à la vérité et de normales possibilités de défense, vous avez doublement droit à une parole de vérité et de spirituel réconfort de la part de celui dont le premier prédécesseur s'entendit adresser par le Sauveur cette parole si pleine : « J'ai prié pour toi afin que ta foi ne défaille point, et toi, à ton tour, confirme tes frères » (*Luc*, XXII, 32).

Vraie foi en Dieu.

Prenez garde, Vénérables Frères, qu'avant toute autre chose la foi en Dieu, premier et irremplaçable fondement de toute religion, soit conservée en Allemagne, pure et sans falsification. Ne croit pas en Dieu celui qui se contente de faire usage du mot Dieu dans ses discours, mais celui-là seulement qui à ce mot sacré unit le vrai et digne concept de la Divinité.

Quiconque identifie, dans une confusion panthéistique, Dieu et l'univers, abaissant Dieu aux dimensions du monde ou élevant le monde à celles de Dieu, n'est pas de ceux qui croient en Dieu.

Quiconque, suivant une prétendue conception des anciens Germains d'avant le Christ, met le sombre et impersonnel Destin à la place du Dieu personnel, nie par le fait la Sagesse et la Providence de Dieu, qui « fortement et suavement agit d'une extrémité du monde à l'autre » (*Sagesse*, VIII, 1) et conduit toutes choses à une bonne fin : celui-là ne peut pas prétendre à être mis au nombre de ceux qui croient en Dieu.

Quiconque prend la race, ou le peuple, ou l'État, ou la forme de l'État, ou les dépositaires du pouvoir, ou toute autre valeur fondamentale de la communauté humaine — toutes choses qui tiennent dans l'ordre terrestre une place nécessaire et honorable — quiconque prend ces notions pour les retirer de cette échelle de valeurs, même religieuses, et les divinise par un culte idolâtrique, celui-là renverse et fausse l'ordre des choses créé et ordonné par Dieu : celui-là est loin de la vraie foi en Dieu et d'une conception de la vie répondant à cette foi.

Prenez garde, Vénérables Frères, à l'abus croissant, dans la parole comme dans les écrits, qui consiste à employer le nom de Dieu trois

fois saint comme une étiquette vide de sens que l'on place sur n'importe quelle création, plus ou moins arbitraire, de la spéculation et du désir humain. Agissez sur vos fidèles, afin qu'ils soient attentifs à opposer à une telle aberration le refus qu'elle mérite. Notre Dieu est le Dieu personnel, surnaturel, tout-puissant, infiniment parfait, unique dans la Trinité des Personnes, et tripersonnel dans l'unité de l'Essence divine, le Créateur de tout ce qui existe, le Seigneur et Roi et l'ultime consommateur de l'histoire du monde, qui n'admet ni ne peut admettre à côté de lui aucun autre dieu.

Ce Dieu a, en Souverain Maître, donné ses commandements. Ils valent indépendamment du temps et de l'espace, du pays et de la race. De même que le soleil de Dieu luit sur tout visage humain, de même sa loi ne connaît ni privilège ni exception. Gouvernants et gouvernés, couronnés et non couronnés, grands et humbles, riches et pauvres sont également soumis à sa parole. De la totalité de ses droits de Créateur découle naturellement la totalité de Son droit à être obéi par les individus et par les communautés de toute espèce. Cette obéissance exigée embrasse toutes les branches de l'activité dans lesquelles des questions morales réclament la mise en accord avec la loi de Dieu, et par conséquent l'intégration de la changeante loi humaine dans l'ensemble de l'immuable loi divine.

Seuls des esprits superficiels peuvent tomber dans l'erreur qui consiste à parler d'un Dieu national, d'une religion nationale, seuls ils peuvent entreprendre la vaine tentative d'emprisonner Dieu, le Créateur de l'univers, le Roi et le Législateur de tous les peuples, devant la grandeur duquel les Nations sont « comme une goutte d'eau suspendue à un seau » (*Is.*, XL, 15) dans les frontières d'un seul peuple, dans l'étroitesse de la communauté de sang d'une seule race.

Les évêques de l'Église du Christ, établis « pour ce qui se rapporte à Dieu » (*Hébr.*, V, 1), doivent veiller à ce que de pernicieuses erreurs de cette sorte, que des pratiques encore plus pernicieuses ont coutume de suivre, ne prennent pas pied parmi les fidèles. Il appartient à la sainteté de leur charge de tout faire, autant qu'il dépend d'eux, pour que les commandements de Dieu soient considérés et observés comme étant le fondement obligatoire de toute vie privée et publique moralement ordonnée, pour que les droits de la Majesté divine, le Nom et la parole de Dieu ne soient pas profanés (*Tite*, II, 5), pour mettre fin aux blasphèmes qui par la parole, la plume et l'image, sont multipliés aujourd'hui comme le sable de la mer, pour que, à côté de l'obstination et des provocations de ceux qui nient Dieu, qui méprisent Dieu, qui haïssent Dieu, ne se relâche jamais la prière réparatrice des fidèles, qui tel un encens, d'heure en heure, monte vers le Très-Haut et arrête sa main vengeresse.

Nous vous remercions, Vénérables Frères, Nous remercions vos prêtres et tous vos fidèles, qui, dans la défense des droits de la Divine Majesté contre un nouveau paganisme agressif, et favorisé, hélas, de bien des manières par des hommes influents, ont rempli et continuent à remplir leur devoir de chrétiens. Ce remerciement va, plus chaleureux encore et mêlé d'une admiration reconnaissante, à ceux qui, dans l'accomplissement de ce devoir, ont été jugés dignes de s'attirer pour l'amour de Dieu le sacrifice et la souffrance.

La vraie foi au Christ.

Aucune foi en Dieu ne peut se maintenir longtemps pure et sans alliage si elle n'est soutenue par la foi au Christ. « Personne ne connaît le Fils si ce n'est le Père, et personne ne connaît le Père si ce n'est le Fils, et celui à qui le Fils voudra le révéler » (*Luc*, x, 22). « La vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ » (*Jean*, xvii, 3). Personne ne peut donc dire : je crois en Dieu, cela me suffit en fait de religion. La parole du Sauveur ne laisse aucune place à des échappatoires de cette sorte. « Qui renie le Fils n'a pas non plus le Père, et qui confesse le Fils a aussi le Père » (*I Jean*, ii, 23).

En Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, est apparue la plénitude de la Révélation divine. « En beaucoup de manières et à diverses reprises Dieu a parlé à nos pères par les prophètes. Quand les temps furent accomplis, Il nous a parlé par son Fils » (*Hébr.*, i, 1 sq.). Les livres sacrés de l'Ancien Testament sont entièrement Parole de Dieu et forment une partie substantielle de Sa Révélation. En harmonie avec le développement graduel de la Révélation, plane sur eux une lumière encore voilée, celle des temps qui ont préparé le plein jour de la Rédemption. Comme il ne saurait en être autrement dans des livres historiques et didactiques, ils reflètent, dans plus d'un détail, l'humaine imperfection, la faiblesse et le péché. A côté d'innombrables traits de grandeur et de noblesse, ils nous décrivent aussi le peuple choisi, porteur de la Révélation et de la Promesse, s'égarant sans cesse loin de son Dieu pour se tourner vers le monde. Pour les yeux qui ne sont pas aveuglés par le préjugé ou par la passion resplendit cependant d'autant plus lumineusement, dans cette humaine prévarication, telle que l'histoire biblique nous la rapporte, la lumière divine du plan sauveur qui triomphe finalement de toutes les fautes et de tous les péchés. C'est précisément sur ce fond souvent obscur que ressort dans de plus frappantes perspectives la pédagogie de salut de l'Éternel, tour à tour avertissant, admonestant, frappant, relevant et béatifiant ses élus. Seuls l'aveuglement et l'orgueil peuvent

fermer les yeux devant les trésors d'enseignement sauveur que recèle l'Ancien Testament.

Qui veut voir bannies de l'Église et de l'école l'histoire biblique et la sagesse des doctrines de l'Ancien Testament blasphème le Nom de Dieu, blasphème le plan de salut du Tout-Puissant, érige une pensée humaine étroite et limitée en juge des desseins divins sur l'histoire du monde. Il renie la foi au Christ véritable, tel qu'il est apparu dans la chair, au Christ qui a reçu son humaine nature d'un peuple qui devait le crucifier. Il demeure sans rien y comprendre devant le drame universel du Fils de Dieu, qui opposait au sacrilège de ses bourreaux la divine action sacerdotale de sa mort rédemptrice, donnant ainsi, dans la nouvelle alliance, son accomplissement, son terme et son couronnement à l'ancienne.

Le point culminant de la Révélation atteint dans l'Évangile de Jésus-Christ est définitif, il oblige pour toujours. Cette Révélation ne connaît pas de complément apporté de main d'homme, elle n'admet pas davantage d'être évincée et remplacée par d'arbitraires « révélations » que certains porte-parole du temps présent prétendent faire dériver de ce qu'ils appellent le Mythe du Sang et de la Race. Depuis que le Christ, l'Oint du Seigneur, a accompli l'œuvre de la Rédemption, et que, brisant le règne du péché, Il nous a mérité la grâce de devenir enfants de Dieu, depuis ce temps aucun autre nom sous le ciel n'a été donné aux hommes par lequel ils puissent être sauvés, que le Nom de Jésus (*Act.*, IV, 12). Aucun homme, quand même toute la science, tout le pouvoir, toute la force extérieure du monde seraient incarnés en lui, ne peut poser un fondement autre que celui qui a déjà été posé : le Christ (*I Cor.*, III, 11). Celui qui, dans une sacrilège méconnaissance des différences essentielles entre Dieu et la créature, entre l'Homme-Dieu et les enfants des hommes, ose dresser un mortel, fût-il le plus grand de tous les temps, aux côtés du Christ, bien plus, au-dessus de Lui ou contre Lui, celui-là mérite de s'entendre dire qu'il est un prophète de néant, auquel s'applique le mot effrayant de l'Écriture : « Celui qui habite dans les cieux se moque d'eux » (*Ps.*, II, 4).

Vraie foi dans l'Église.

La foi au Christ ne saurait se maintenir pure et sans alliage si elle n'est protégée et soutenue par la foi dans l'Église « colonne et fondement de la Vérité » (*I Tim.*, III, 15). C'est le Christ lui-même, Dieu éternellement béni, qui a dressé cette colonne de la foi. L'ordre qu'Il a donné d'écouter l'Église (*Matth.*, XVIII, 17), d'accueillir dans les paroles et les commandements de l'Église ses propres paroles

et ses propres commandements (*Luc*, x, 16), vaut pour les hommes de tous les temps et de tous les pays. L'Église fondée par le Rédempteur est une, la même pour tous les peuples et pour toutes les Nations. Sous sa coupole, qui, comme le firmament, recouvre la terre entière, il y a une patrie pour tous les peuples et toutes les langues, il y a place pour le développement de toutes les qualités particulières, de tous les avantages, de toutes les tâches et vocations concédées par le Dieu créateur et Sauveur tant aux individus qu'aux communautés ethniques. Le cœur maternel de l'Église est assez grand et assez large pour voir dans l'épanouissement voulu de Dieu de ces caractères et de ces dons propres à chacun, la richesse de la variété, plus que le péril des divergences. Elle se réjouit des supériorités spirituelles des individus et des peuples. Elle voit, avec une joie et une fierté toutes maternelles, dans les succès remportés par eux, des fruits d'éducation et de progrès qu'Elle bénit et encourage, partout où Elle peut le faire en conscience. Mais Elle sait aussi qu'à cette liberté des limites sont tracées par la majesté du commandement divin qui a voulu et fondé cette Église essentiellement une et indivisible. Qui touche à cette unité et à cette indivisibilité enlève à l'Épouse du Christ un des diadèmes dont Dieu Lui-même l'a couronnée. Il assujettit sa structure divine, qui repose sur des fondements éternels, aux critiques et aux retouches d'architectes que le Père des Cieux n'a pas autorisés à bâtir.

La divine mission de l'Église qui, agissant parmi les hommes, est obligée d'agir par les hommes, peut être douloureusement obscurcie par ce qu'il s'y mêle d'humain, de trop humain, et qui sans cesse et sans cesse renaissant, se développe comme l'ivraie au milieu du froment du royaume de Dieu. Quiconque connaît la parole du Sauveur sur le scandale et les scandaleux sait quel jugement l'Église, et avec elle chacun de ses fils, doit porter sur ce qui fut et sur ce qui est un péché. Mais celui qui, en regard de ces condamnables désaccords entre la foi et la vie, entre les paroles et les actes, entre la conduite extérieure et les sentiments intérieurs chez des individus — si nombreux fussent-ils, — oublie ou passe volontairement sous silence la somme énorme de vertus authentiques, d'esprit de sacrifice, d'amour fraternel, d'héroïques élans vers la sainteté, celui-là fait preuve d'un aveuglement et d'une injustice déplorables. Si ensuite il devient pleinement évident que la mesure sévère dont il use vis-à-vis de l'Église abhorrée, il oublie de l'appliquer aux communautés d'un autre genre qui lui sont proches par le sentiment ou par l'intérêt, alors son appel à un sens de la pureté prétendument blessé et offensé l'apparente à ceux qu'une paille dans l'œil de leur frère, selon le mot incisif du Sauveur, empêche de voir la poutre qui est dans le leur.

Cependant, bien que ne soit pas très pure l'intention de ceux qui se font une vocation, maintes fois même un vil métier, de scruter ce qu'il y a d'humain dans l'Église, et bien que les pouvoirs sacerdotaux communiqués par Dieu ne dépendent pas de la valeur humaine du prêtre ni de son élévation morale, il n'en demeure pas moins vrai qu'à aucune époque de l'histoire aucun individu, dans aucune communauté, ne peut se libérer du devoir d'examiner loyalement sa conscience, de se purifier impitoyablement, de se renouveler énergiquement en lui-même, dans son esprit et dans ses actes. Dans Notre Encyclique sur le Sacerdoce, Nous avons attiré l'attention avec une insistance pressante sur le devoir sacré, pour tous ceux qui appartiennent à l'Église, et surtout pour ceux qui font partie de l'état sacerdotal et religieux, et de l'apostolat laïque, de mettre leur foi et la conduite de leur vie dans cette harmonie qu'exige la loi de Dieu et que réclame l'Église avec une énergie inlassable. Et aujourd'hui encore Nous répétons avec une gravité profonde : il ne suffit pas de faire partie de l'Église du Christ. Il faut encore être un membre vivant de cette Église, en esprit et en vérité. Et ne le sont que ceux qui se maintiennent en état de grâce et vivent continuellement en présence de Dieu, dans l'innocence ou dans une sincère et effective pénitence. Alors que l'Apôtre des Nations, le « vase d'élection », réduisait son corps en esclavage sous la verge de la mortification afin de n'être pas lui-même réprouvé après avoir prêché aux autres (*I Cor.*, IX, 27), peut-il y avoir, pour ceux à qui sont confiés la mise en valeur et l'accroissement du Royaume de Dieu, une autre méthode de travail que celle qui unit le plus intimement leur apostolat et leur propre sanctification ? Ainsi seulement l'on peut montrer à l'humanité d'aujourd'hui et en première ligne aux contradicteurs de l'Église que le « sel de la terre », que le levain du Christianisme ne s'est pas affadi, mais qu'il est apte et tout prêt à apporter aux hommes d'aujourd'hui, prisonniers du doute et de l'erreur, plongés dans l'indifférence et l'abandon, las de croire et éloignés de Dieu, le renouvellement et le rajeunissement spirituel dont ils ont — qu'ils en conviennent ou non — un besoin plus pressant que jamais. Une chrétienté ayant repris conscience d'elle-même dans tous ses membres, rejetant tout partage, tout compromis avec l'esprit du monde, prenant au sérieux les commandements de Dieu et de l'Église, se conservant dans l'amour de Dieu et l'efficace amour du prochain, pourra et devra être pour le monde, malade à mort, mais qui cherche qu'on le soutienne et qu'on lui indique sa route, un modèle et un guide, si l'on ne veut pas qu'une indicible catastrophe, un écroulement dépassant toute imagination ne fonde sur lui.

Toute réforme vraie et durable, en dernière analyse, a eu son

point de départ dans la sainteté, dans des hommes qui étaient enflammés et poussés par l'amour de Dieu et du prochain. Généreux, prêts à écouter tout appel de Dieu et à le réaliser aussitôt en eux, et cependant sûrs d'eux-mêmes parce que sûrs de leur vocation, ils ont grandi jusqu'à devenir les lumières et les rénovateurs de leur temps. Là, au contraire, où le zèle réformateur n'a pas jailli de la pureté personnelle, mais était l'expression et l'explosion de la passion, il a troublé au lieu de clarifier, détruit au lieu de construire, et il a été plus d'une fois le point de départ d'aberrations plus fatales que les maux auxquels il comptait ou prétendait remédier. Certes « l'Esprit de Dieu souffle où il veut » (*Jean*, III, 8) : des pierres, il peut faire surgir ceux qui préparent les voies à la réalisation de ses desseins (*Matth.*, III, 9; *Luc*, III, 8). Il choisit les instruments de sa volonté d'après ses propres plans et non d'après ceux des hommes. Mais Celui qui a fondé l'Église, qui l'a appelée à l'existence sous le souffle de la Pentecôte, ne saurait briser les assises fondamentales de l'institution de salut voulue de Lui-même. Quiconque est mû par l'esprit de Dieu a spontanément l'attitude qui convient, intérieurement et extérieurement, vis-à-vis de l'Église, ce fruit sacré de l'arbre de la Croix, ce don fait par l'Esprit de Dieu, le jour de la Pentecôte, au monde désorienté.

Dans vos contrées, Vénérables Frères, retentissent des voix, dont le chœur va sans cesse se renforçant, qui invitent à sortir de l'Église. Parmi les meneurs, il en est plus d'un qui, par leur position officielle, cherchent à faire naître l'impression que cette sortie de l'Église et l'infidélité qu'elle comporte envers le Christ-Roi constituent une preuve particulièrement convaincante et méritoire de la fidélité envers l'État d'aujourd'hui. Par des mesures de contrainte cachées ou apparentes, par l'intimidation, par la perspective de désavantages économiques, professionnels, civiques, et autres, l'attachement des catholiques à leur foi, et en particulier la fidélité de certaines classes de fonctionnaires catholiques, est soumise à une pression aussi contraire au droit qu'à la dignité humaine. Toute Notre paternelle complaisance et Notre plus profonde compassion vont à ceux qui doivent payer si cher leur fidélité au Christ et à l'Église : mais, dès l'instant où il y va des suprêmes et des plus hauts intérêts, où il s'agit de se sauver ou de se perdre, le croyant n'a devant lui qu'une voie du salut, celle du courage héroïque. Si le tentateur ou l'oppresseur vient lui proposer comme un marché de Judas la sortie de l'Église, alors il ne peut — même au prix des plus lourds sacrifices terrestres — que lui opposer le mot du Sauveur : « Retire-toi, Satan, car il est écrit : tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et tu ne serviras que Lui seul » (*Matth.*, IV, 10; *Luc*, IV, 8). Et se tournant vers l'Église, il lui dira :

O toi qui es ma mère depuis les jours de mon enfance, ma consolation dans la vie, mon avocate à l'heure de la mort, « que ma langue adhère à mon palais » si, cédant à des promesses ou à des menaces terrestres, je venais à trahir les vœux de mon baptême. Quant à ceux qui s'imaginent qu'ils pourraient unir à l'abandon extérieur de l'Église la fidélité intérieure à cette même Église, puisse leur servir de salutaire avertissement cette parole du Sauveur : « Celui qui m'aura renié devant les hommes, je le renierai moi aussi devant mon Père qui est dans les Cieux » (*Luc*, XII, 9).

Vraie foi a la Primauté.

La foi à l'Église ne pourra se maintenir pure de toute falsification si elle n'est appuyée sur la foi à la primauté de l'évêque de Rome. Dans le même instant où Pierre, devant tous les disciples et apôtres, confessait la foi au Christ, Fils du Dieu vivant, il recevait en réponse, comme récompense de sa foi et de sa confession, la parole qui fondait l'Église, l'unique Église du Christ, sur le roc de Pierre (*Matth.*, XVI, 18). Ainsi est consacrée la connexion entre la foi au Christ, à l'Église, et la foi à la Primauté. Une autorité véritable et conforme à la loi est partout un lien d'unité, une source de force, une garantie contre la division et la ruine, une caution pour l'avenir : mais cela se vérifie dans le sens le plus haut et le plus sublime là où, comme dans l'Église et dans l'Église seule, cette autorité a reçu la promesse de la conduite du Saint-Esprit, et de son invincible assistance. Si des hommes qui ne sont pas même unis dans la foi au Christ viennent vous présenter la séduisante image d'une église nationale allemande, sachez que ce n'est autre chose qu'un reniement de l'unique Église du Christ, l'évidente trahison de cette mission d'évangélisation universelle à laquelle, seule, une Église mondiale peut sutffire et s'adapter. L'histoire vécue par d'autres églises nationales, leur engourdissement, la façon dont elles ont été enchaînées ou domestiquées par les pouvoirs terrestres prouvent la stérilité sans espoir à laquelle est voué avec une immanquable certitude tout sarment qui se sépare du cep vivant de l'Église. Celui qui, dès le début, oppose à des développements erronés de cette espèce un « Non » vigilant et inexorable, celui-là sert non seulement la pureté de sa foi au Christ, mais aussi la santé et la force vitale de son peuple.

Pas de fausses interprétations des mots et concepts sacrés.

Il vous faudra veiller d'un œil particulièrement attentif, Vénérables Frères, à ce que les concepts religieux fondamentaux ne viennent pas à être vidés de leur contenu essentiel et détournés vers un sens profane.

« Révélation », au sens chrétien du mot, désigne la parole dite par Dieu aux hommes. Employer ce même mot pour les « suggestions » du sang et de la race, pour les irradiations de l'histoire d'un peuple, c'est, à coup sûr, créer une équivoque. Une fausse monnaie de cette sorte ne mérite pas de passer dans l'usage des fidèles du Christ.

La « foi » consiste à tenir pour vrai ce que Dieu a révélé et propose par son Église à la croyance des hommes. C'est la « conviction solide des choses invisibles » (*Hebr.*, XI, 1). La joyeuse et fière confiance dans l'avenir de son peuple, qui tient au cœur de chacun, signifie tout autre chose que la foi dans le sens religieux du mot. Donner l'un pour l'autre, vouloir remplacer l'un par l'autre, et exiger là-dessus d'être reconnu par les disciples du Christ comme un « croyant », c'est un jeu de mots vide de sens, quand ce n'est pas la confusion voulue des concepts, ou quelque chose de pire.

« Immortalité », dans le sens chrétien, veut dire : continuation de la vie de l'homme après la mort terrestre, dans sa personnalité individuelle, pour son éternelle récompense, ou pour son éternel châtiment. Quiconque ne veut désigner par le mot : « immortalité » que la continuation ici-bas de la vie collective dans la durée de son peuple pour un avenir d'une longueur indéterminée, celui-là renverse et falsifie l'une des vérités fondamentales de la foi chrétienne, il touche aux bases mêmes de la conception religieuse de l'univers, qui exige un ordre moral dans le monde. S'il ne veut pas être chrétien, qu'il renonce au moins à enrichir le vocabulaire de son incroyance en puisant au trésor des concepts chrétiens.

Le « Péché Originel » est la faute héréditaire, bien que non personnelle, des descendants d'Adam, qui « ont péché en lui » (*Rom.*, V, 12). C'est la perte de la grâce, — et, par conséquent, de la vie éternelle, — jointe à la propension au mal, que chacun doit, avec l'aide de la grâce, de la pénitence, de la lutte, de l'effort moral, refouler et surmonter. La passion et la mort du Fils de Dieu ont racheté le monde de la malédiction héréditaire du péché et de la mort. La foi à ces vérités, qui sont aujourd'hui en butte, dans votre patrie, à la facile raillerie des adversaires du Christ, appartient au contenu inaliénable de la Religion chrétienne.

La Croix du Christ, encore que son nom seul soit déjà devenu pour beaucoup une folie et un scandale (*I Cor.*, I, 23), demeure pour le croyant le signe sanctifié de la Rédemption, l'emblème de la force et de la grandeur morales. Nous vivons sous son ombre. Nous mourons dans son baiser. Il faut qu'elle se dresse sur notre tombe, pour proclamer notre foi, pour témoigner de notre espérance dans la lumière éternelle.

L'humilité, dans l'esprit de l'Évangile, et la prière pour obtenir

le secours de la grâce de Dieu peuvent parfaitement s'unir à l'estime de soi-même, à la confiance en soi, à l'héroïsme. L'Église du Christ, qui à travers tous les temps et jusqu'au présent le plus récent compte plus de confesseurs et de martyrs volontaires que toute autre collectivité morale, n'a besoin de recevoir de personne des leçons sur l'héroïsme des sentiments et des actes. Dans sa misérable façon de railler l'humilité chrétienne, comme une dégradation de soi-même et une attitude sans courage, l'odieux orgueil de ces novateurs se couvre lui-même de ridicule.

On peut appeler « grâce », dans un sens impropre, tout don du Créateur à la créature. Toutefois la « grâce », au sens propre et chrétien du mot, comprend les témoignages surnaturels de l'amour de Dieu, la faveur et l'action de Dieu par laquelle il élève l'homme à cette intime communauté de vie avec Lui, que le Nouveau Testament nomme « l'adoption des enfants de Dieu ». « Voyez de quel grand amour le Père a fait preuve envers nous, puisque nous pouvons nous appeler, et que nous sommes en fait enfants de Dieu » (*I Jean*, III, 1). Rejeter cette élévation gratuite et surnaturelle au nom d'un prétendu caractère allemand est une erreur : c'est combattre ouvertement une vérité fondamentale du Christianisme. Mettre sur le même plan la grâce surnaturelle et les dons de la nature, c'est un abus du vocabulaire créé et consacré par la Religion. Les pasteurs et gardiens du peuple de Dieu feront bien d'opposer une action vigilante à ce larcin fait aux choses saintes et à cette confusion des esprits.

Morale et ordre moral.

Sur la foi en Dieu, gardée intacte et sans tache, repose la moralité de l'humanité. Toutes les tentatives pour ôter à la morale et à l'ordre moral le fondement, solide comme le roc, de la foi et pour les établir sur le sable mouvant des règles humaines, conduisent tôt ou tard individus et sociétés à la ruine morale. L'insensé qui dit dans son cœur : il n'y a pas de Dieu, marchera dans les voies de la corruption morale (*Ps.*, XIII, 1 sq.). Le nombre de ces insensés, qui aujourd'hui entreprennent de séparer Moralité et Religion, est devenu légion. Ils ne voient pas ou ne veulent pas voir que bannir le Christianisme confessionnel, c'est-à-dire la conception claire et précise du Christianisme, de l'enseignement et de l'éducation, de l'organisation de la vie sociale et publique, c'est aller à l'appauvrissement spirituel et à la décadence. Aucune puissance coercitive de l'État, aucun idéal purement humain, si noble et si élevé soit-il en lui-même, ne sera jamais capable de remplacer en fin de compte les suprêmes et décisives impulsions que donne la foi en Dieu et au Christ. Si, à celui qui

est appelé à faire les plus grands sacrifices, à immoler son « moi » au bien commun, on ôte l'appui de l'éternel et du divin, la foi réconfortante et consolante au Dieu qui récompense tout bien et punit tout mal, alors, pour un grand nombre, le résultat final sera, non pas l'acceptation du devoir, mais la fuite devant lui. La consciencieuse observation des dix commandements de Dieu et des préceptes de l'Église (qui ne sont, eux, que des déterminations pratiques des règles de l'Évangile) est pour chaque individu une incomparable école de discipline individuelle, d'éducation morale et de formation du caractère, une école qui exige beaucoup, mais pas trop. Le Dieu plein de bonté, qui, comme législateur, dit : « Tu dois », donne aussi par Sa grâce « le pouvoir et le faire ». Laisser inutilisées des forces de formation morale d'une efficacité aussi profonde, les exclure même positivement de l'éducation du peuple, c'est contribuer d'une façon injustifiable à la sous-alimentation religieuse de la nation. Livrer la morale à l'opinion subjective des hommes, qui change suivant les fluctuations des temps, au lieu de l'ancrer dans la sainte volonté du Dieu éternel et dans ses commandements, c'est ouvrir la porte toute grande aux forces destructrices. L'abandon, qui en résulte, des éternels principes d'une morale objective, pour l'éducation des consciences, pour l'ennoblissement de tous les domaines et de toutes les organisations de la vie, c'est un péché contre l'avenir du peuple, un péché dont les générations futures devront goûter les fruits amers.

Reconnaissance du droit naturel.

Tel est le fatal entraînement de nos temps, qu'il détache du fondement divin de la Révélation, non seulement la morale, mais aussi le droit théorique et pratique. Nous pensons ici en particulier à ce qu'on appelle le droit naturel, inscrit de la main même du Créateur sur les tables du cœur humain (*Rom.*, II, 14 sq.) et que la saine raison peut y lire quand elle n'est pas aveuglée par le péché et la passion. C'est d'après les commandements de ce droit de nature, que tout droit positif, de quelque législateur qu'il vienne, peut être apprécié dans son contenu moral, et, par là même, dans l'autorité qu'il a d'obliger en conscience. Des lois humaines qui sont en contradiction insoluble avec le droit naturel sont marquées d'un vice originel qu'aucune contrainte, aucun déploiement extérieur de puissance ne peut guérir. C'est à la lumière de ce principe qu'il fait juger l'axiome : « Le droit, c'est l'utilité du peuple ». On peut, certes, donner à cette proposition un sens correct, si on lui fait dire que ce qui est moralement défendu ne peut jamais servir au véritable bien du peuple. Cependant, le paganisme ancien reconnaissait déjà

que l'axiome, pour être pleinement exact, doit être, en réalité, retourné, et s'exprimer ainsi : « Il est impossible qu'une chose soit utile si elle n'est pas en même temps moralement bonne. Et ce n'est point parce qu'elle est utile qu'elle est moralement bonne, mais parce qu'elle est moralement bonne elle est utile » (Cicéron, *De officiis*, III, 30). Affranchi de cette règle morale, ce principe signifierait, dans la vie internationale, l'état de guerre perpétuel entre les différentes nations. Dans la vie nationale, il méconnaît, par l'amalgame qu'il fait des considérations de droit et d'utilité, le fait fondamental, que l'homme, en tant que personne, possède des droits qu'il tient de Dieu et qui doivent demeurer vis-à-vis de la collectivité hors de toute atteinte qui tendrait à les nier, à les abolir ou à les négliger. Mépriser cette vérité, c'est oublier que le véritable bien commun est déterminé et reconnu, en dernière analyse, par la nature de l'homme, qui équilibre harmonieusement droits personnels et obligations sociales, et par le but de la société, déterminé aussi par cette même nature humaine. La société est voulue par le Créateur comme le moyen d'amener à leur plein développement les dispositions individuelles et les avantages sociaux que chacun, donnant et recevant tour à tour, doit faire valoir pour son bien et celui des autres. Quant aux valeurs plus générales et plus hautes, que seule la collectivité, et non plus les individus isolés, peut réaliser, elles aussi en définitive sont, par le Créateur, voulues pour l'homme, pour son plein épanouissement naturel et surnaturel et l'achèvement de sa perfection. S'écarter de cet ordre, c'est ébranler les colonnes sur lesquelles repose la société, et donc compromettre la tranquillité, la sécurité et l'existence même de la société.

Le croyant a un droit inaliénable à professer sa foi et à la vivre comme elle veut être vécue. Des lois qui étouffent ou rendent difficile la profession et la pratique de cette foi sont en contradiction avec le droit naturel.

Des parents sérieux, conscients de leur devoir d'éducateurs, ont un droit primordial à régler l'éducation des enfants que Dieu leur a donnés, dans l'esprit de leur foi, en accord avec ses principes et ses prescriptions. Des lois ou d'autres mesures qui éliminent dans les questions scolaires cette libre volonté des parents, fondée sur le Droit naturel, ou qui la rendent inefficace par la menace ou la contrainte, sont en contradiction avec le Droit naturel et sont foncièrement immorales. L'Église, à qui revient, de par sa mission, le soin de garder et d'expliquer le droit naturel, divin dans son origine, ne peut s'empêcher de déclarer les toutes récentes inscriptions aux écoles, faites dans l'absence notoire de toute liberté, un résultat de la contrainte, auquel les caractères du droit font totalement défaut.

A LA JEUNESSE.

Comme Vicaire de Celui qui a dit au jeune homme de l'Évangile : « Si tu veux entrer dans la vie, garde les commandements » (*Matth.*, XIX, 17), Nous adressons une parole particulièrement paternelle à la jeunesse.

Des milliers de voix font retentir aujourd'hui à vos oreilles un évangile qui n'a pas été révélé par le Père des cieux. Des milliers de plumes écrivent au service d'un prétendu christianisme qui n'est pas le christianisme du Christ. La presse et la radio vous envahissent quotidiennement de productions hostiles à la foi et à l'Église, impudemment agressives envers tout ce qui doit vous être le plus vénérable et le plus sacré.

Beaucoup, beaucoup d'entre vous, à cause de leur fidélité à la foi et à l'Église, à cause de leur affiliation à des associations religieuses, garanties par le Concordat, ont dû et doivent encore, Nous le savons, subir cette tragique épreuve de voir incomprise, suspectée, outragée, niée même, leur fidélité à la patrie, souffrir en outre toutes sortes de dommages dans leur vie professionnelle et sociale. Nous ne sommes pas non plus sans savoir qu'il y a dans vos rangs plus d'un obscur soldat du Christ qui, le cœur en deuil, mais la tête haute, supporte son sort et trouve son unique consolation dans la pensée de souffrir des affronts pour le Nom de Jésus. (*Act. Ap.*, V, 41).

Aujourd'hui, la voyant sous la menace de nouveaux dangers et de nouvelles tracasseries, Nous disons à cette jeunesse : « Si quelqu'un voulait vous annoncer un Évangile autre que celui que vous avez reçu sur les genoux d'une pieuse mère, des lèvres d'un père croyant, ou par l'enseignement d'un éducateur fidèle à son Dieu et à son Église, « qu'il soit anathème » (*Gal.*, I, 9). Si l'État fonde une Jeunesse nationale, cette organisation obligatoire doit être ouverte à tous, et c'est alors — sans préjudice des droits des associations religieuses — pour les jeunes gens eux-mêmes et pour les parents qui en répondent devant Dieu, un droit incontestable et inaliénable d'exiger que cette organisation d'État soit purgée de toutes les manifestations d'un esprit ennemi du Christianisme et de l'Église, manifestations qui, tout récemment encore et aujourd'hui même, mettent la conscience des parents chrétiens dans une insoluble alternative, puisqu'ils ne peuvent donner à l'État ce qu'il exige qu'en dérobant à Dieu ce qui est à Dieu.

Nul ne songe, certes, à barrer la route qui doit conduire la jeunesse allemande à la constitution d'une vraie communauté ethnique, dans le noble amour de la liberté, l'inviolable fidélité à la patrie. Ce contre quoi Nous Nous élevons, et Nous devons Nous élever, c'est l'anta-

gonisme volontairement et systématiquement suscité entre ces préoccupations d'éducation nationale et celles du devoir religieux. Voilà pourquoi, nous crions à cette jeunesse : Chantez vos hymnes à la liberté, mais n'oubliez pas pour autant la liberté des enfants de Dieu! Ne laissez pas la noblesse de cette irremplaçable liberté s'avilir dans l'esclavage du péché et de la sensualité. Qui chante l'hymne de la fidélité à la patrie terrestre ne doit pas, par l'infidélité à son Dieu, à son Église, devenir un déserteur et un traître à sa patrie céleste. On vous parle beaucoup de la grandeur héroïque, que l'on oppose consciemment et mensongèrement à l'humilité et à la patience évangéliques. Pourquoi donc vous taire qu'il y a aussi un héroïsme des luttes morales? que la conservation de l'innocence baptismale constitue un haut fait d'héroïsme qui devrait recevoir dans l'ordre religieux, et naturel aussi, l'hommage qu'il mérite? On vous parle beaucoup des faiblesses humaines qui ternissent l'histoire de l'Église. Pourquoi donc vous taire les exploits qui jalonnent sa route au cours des siècles, les saints qu'elle a enfantés, la bénédiction qui a découlé pour la civilisation occidentale de l'union vivante entre cette Église et votre peuple? On vous parle beaucoup d'exercices sportifs. Pratiquée avec mesure et contenue dans de justes limites, l'éducation physique est un bienfait pour la jeunesse. Pour ce qui est du temps à y consacrer, on lui donne maintenant trop souvent une telle ampleur qu'on ne tient plus compte ni du développement harmonieux du corps et de l'esprit, ni des égards dus à la vie de famille, ni du précepte de la santification du dimanche. Avec une indifférence qui confine au mépris, on enlève au jour du Seigneur son caractère sacré et son recueillement, naguère si conforme aux meilleures traditions allemandes. Nous attendons avec confiance de la jeunesse croyante et catholique que, dans le milieu peu favorable des organisations de l'État, elle fasse énergiquement valoir son droit à une chrétienne sanctification du dimanche, que pour l'exercice du corps elle n'oublie pas son âme immortelle, qu'elle ne se laisse pas vaincre par le mal, mais qu'elle vise, au contraire, à triompher du mal par le bien (*Rom.*, XII, 21), que sa plus haute et plus sainte ambition demeure celle de remporter la couronne dans le stade de la vie éternelle (*I Cor.*, IX, 24 sq.).

Aux Prêtres et aux Religieux.

Nous adressons une parole spéciale de félicitation, d'encouragement, d'exhortation aux prêtres d'Allemagne, auxquels, dans un temps difficile et des conjonctures délicates, il incombe, sous la dépendance des Évêques, d'indiquer au troupeau du Christ le droit chemin,

par la parole et par l'exemple, par le dévouement quotidien, par une apostolique patience. Ne vous lassez pas, bien-aimés Fils, qui participez avec Nous aux saints mystères, d'exercer, à la suite du Souverain Prêtre éternel, Jésus-Christ, la charité et la sollicitude du bon Samaritain. Que votre conduite de chaque jour se conserve sans tache devant Dieu dans la poursuite incessante de votre propre perfection et sanctification, dans une miséricordieuse charité à l'égard de tous ceux qui vous sont confiés, de ceux-là en particulier qui sont exposés, qui sont faibles, qui chancellent. Soyez les guides des fidèles, le soutien de ceux qui trébuchent, les docteurs de ceux qui doutent, les consolateurs des affligés, les aides et les conseillers désintéressés de tous. Les épreuves et les souffrances que votre peuple a traversées dans le temps d'après-guerre n'ont point passé sur son âme sans y laisser de trace. Elles ont laissé derrière elles des angoisses et des amertumes qui ne peuvent guérir que lentement et dont on ne pourra triompher vraiment que dans un esprit de charité effective et désintéressée. Cette charité, arme indispensable de l'apôtre, surtout dans le monde d'aujourd'hui bouleversé et égaré par la haine, Nous vous la souhaitons et Nous l'implorons du Seigneur dans une mesure débordante. Cette apostolique charité vous fera, sinon oublier, du moins pardonner beaucoup d'amertumes imméritées et aujourd'hui plus nombreuses que jamais sur votre chemin de pasteurs d'âmes et de prêtres.

Cette charité intelligente et compatissante envers les égarés, envers ceux-là même qui vous outragent, ne signifie nullement et ne peut nullement signifier un renoncement quel qu'il soit à la proclamation, à la revendication, à la défense courageuse de la vérité et à sa franche application à la réalité qui vous environne. Le premier don de l'amour du prêtre à son entourage, celui qui s'impose le plus évidemment, c'est celui qui consiste à servir la vérité, toute la vérité, à dévoiler et à réfuter l'erreur sous quelque forme, sous quelque masque ou déguisement qu'elle se présente. Une défaillance sur ce point ne serait pas seulement une trahison envers Dieu et envers votre sainte vocation, ce serait aussi une faute contre le bien véritable de votre peuple et de votre patrie. Vers tous ceux qui ont gardé vis-à-vis de leurs évêques la fidélité promise au jour de leur ordination, vers tous ceux qui, en exerçant conformément à leur devoir leur tâche de pasteurs, ont eu et ont encore à supporter la souffrance et la persécution, vers tous vont — et pour certains jusque dans leur cellule de prison, dans leur camp de concentration — la reconnaissance et l'approbation du Père de la chrétienté.

Aux religieux et religieuses catholiques s'adresse également Notre **paternelle reconnaissance, à laquelle se joint la part très intime**

que Nous prenons au sort de beaucoup d'entre eux qui, en vertu de mesures administratives hostiles aux Ordres religieux, ont été arrachés au labeur béni et aimé de leur vocation. Si quelques-uns ont succombé et se sont montrés indignes de leur sainte profession, leur faute, que l'Église aussi châtie, ne diminue pas le mérite de l'immense majorité qui, dans l'abnégation et la pauvreté volontaires, s'est efforcée par son dévouement à servir Dieu et la patrie. Par leur zèle, leur fidélité, leur vertu, leur active charité, la promptitude de leur dévouement, les Ordres voués au soin des âmes, au service des malades et à l'enseignement, ne cessent d'apporter une glorieuse contribution au bien privé et public. Nul doute qu'un jour un avenir plus calme leur rendra meilleure justice que le présent troublé où nous vivons. Nous avons confiance que les chefs des communautés religieuses sauront prendre occasion des difficultés et des épreuves pour obtenir du Tout-Puissant, par un redoublement de zèle, par une vie de prière plus intense, par la sainte austérité de leur vocation et la parfaite discipline religieuse, un renouveau de bénédictions et de fécondité sur leur pénible labeur.

Aux fidèles du laicat.

Nous avons devant les yeux la foule immense de nos fidèles enfants, de nos fils et de nos filles, auxquels la souffrance de l'Église en Allemagne et leur propre souffrance n'ont rien ôté de leur dévouement à la cause de Dieu, ni de leur tendre amour pour le Père de la chrétienté, ni de leur obéissance envers les évêques et les prêtres, ni de leur joyeuse résolution de demeurer toujours, et quoi qu'il advienne, fidèles à leur croyance, à l'héritage sacré de leurs ancêtres. A eux tous, Nous envoyons d'un cœur ému Notre paternel souvenir.

Et d'abord aux membres des associations religieuses qui, courageusement et au prix, souvent, de douloureux sacrifices, sont restés fidèles au Christ et ne se sont pas montrés disposés à abandonner les droits qu'un accord solennel leur avait, à l'Église et à eux, garantis selon les règles de la loyauté et de la bonne foi.

Nous adressons un salut particulièrement cordial aux parents catholiques. Les droits et les devoirs d'éducateurs à eux conférés par Dieu sont précisément dans le moment présent l'enjeu d'une lutte telle qu'on en peut à peine imaginer une qui soit plus lourde de conséquences. L'Église ne peut attendre pour commencer à gémir et se plaindre que les autels soient dévastés, que des mains sacrilèges aient incendié les temples. Si l'on tente, par une éducation ennemie du Christ, de profaner ce tabernacle qu'est l'âme de l'enfant consacrée par le baptême, si de ce temple vivant de Dieu on veut

arracher la lampe éternelle de la foi du Christ pour lui substituer la lumière trompeuse d'une contrefaçon de la foi qui n'a plus rien à voir avec la foi de la Croix, alors la violation spirituelle du temple est proche, alors c'est pour quiconque confesse le Christ un devoir de dégager nettement sa responsabilité de celle du camp adverse, de libérer sa conscience de toute coopération coupable à une telle machination et à une telle corruption. Et plus les ennemis s'efforcent de déguiser sous de beaux semblants leurs sombres desseins, plus il y a lieu d'y opposer une méfiance vigilante, une vigilance provoquée à la méfiance par une expérience trop amère.

Le maintien pour la forme d'une leçon de religion — leçon au surplus contrôlée et entravée par des hommes sans mandat — et cela dans le cadre d'une école qui, dans les autres domaines de l'éducation, travaille systématiquement et haineusement à l'encontre de cette même religion, ne suffit pas à fournir à un fidèle du Christ une excuse légitime pour donner son suffrage complaisant à une telle école destructrice de la religion. Nous savons, chers parents catholiques, que d'une pareille complaisance il ne peut être question pour vous. Nous savons qu'un vote libre et secret parmi vous équivaudrait à un plébiscite victorieux en faveur de l'école confessionnelle. Et c'est pourquoi Nous ne Nous lasserons jamais de représenter franchement aux autorités responsables et l'iniquité des mesures de contrainte employées jusqu'à présent et le devoir de respecter la liberté de l'éducation. Cependant, n'oubliez jamais ceci : de la responsabilité qui, par la volonté de Dieu, vous lie vis-à-vis de vos enfants, nulle puissance terrestre n'a le pouvoir de vous délier. Aucun de ceux qui aujourd'hui vous oppriment dans l'exercice de vos droits d'éducateurs et prétendent vous relever de vos devoirs d'éducateurs ne pourra répondre à votre place au Juge éternel lorsqu'il vous interrogera : « Où sont-ils, ceux que je t'avais donnés? » Puisse chacun de vous être en mesure de lui répondre : « De ceux que tu m'as donnés, je n'en ai perdu aucun » (*Jean*, XVIII, 9).

* * *

Vénérables Frères, Nous en sommes certain, les paroles que dans une heure décisive Nous vous adressons, à vous et, par vous, aux catholiques de l'Empire allemand, trouveront dans les cœurs et dans les actes de Nos fidèles enfants l'écho qui doit répondre à la tendre sollicitude du Père commun. S'il est une chose que Nous implorons du Seigneur avec une ardeur singulière, c'est bien celle-ci : que Nos paroles parviennent aussi à l'oreille et au cœur, qu'elles éveillent les réflexions de ceux qui ont déjà commencé à se laisser

prendre aux appâts et aux menaces des adversaires du Christ et de son saint Évangile.

Nous avons pesé chacun des mots de cette lettre à la balance de la vérité, et de l'amour aussi. Nous ne voulions, ni par un silence inopportun devenir complice de l'équivoque, ni par trop de sévérité exposer à l'endurcissement le cœur d'aucun de ceux qui vivent sous Notre responsabilité de Pasteur et auxquels Notre amour de Pasteur ne s'applique pas moins du fait que, pour l'heure, ils se fourvoient dans les chemins de l'erreur et de l'infidélité. Et quand bien même beaucoup d'entre eux, s'adaptant à la mentalité de leur nouvel entourage, n'auraient plus pour la maison paternelle abandonnée par eux et pour le Père lui-même que des paroles de défiance, d'ingratitude, ou même d'insulte, quand ils oublieraient tout ce qu'ils ont rejeté, le jour viendra où l'angoisse de l'éloignement de Dieu et du désarroi de leur âme s'abattra sur ces fils aujourd'hui perdus, où la nostalgie les ramènera « au Dieu qui réjouissait leur jeunesse », à l'Église dont la main paternelle leur avait enseigné le chemin qui conduit au Père des cieux. Hâter cette heure, c'est l'objet de Notre continuelle prière.

Comme d'autres époques de l'histoire de l'Église, celle-ci sera le prélude d'une nouvelle ascension et d'une purification intérieure, à la seule condition que les fidèles se montrent assez fiers dans la confession de leur foi au Christ, assez généreux en face de la souffrance pour opposer à la force matérielle des oppresseurs de l'Église l'intrépidité d'une foi profonde, la fermeté inébranlable d'une espérance sûre de l'éternité, l'irrésistible puissance d'une charité agissante. Que le saint temps du Carême et de Pâques, qui prêche le renouvellement intérieur et la pénitence, qui plus que d'ordinaire dirige le regard du chrétien vers la croix, mais aussi vers la gloire du Ressuscité, soit pour tous et pour chacun de vous une occasion joyeusement saluée, ardemment exploitée, de vous emplir le cœur et l'âme de cet esprit d'héroïsme, de patience, de victoire qui rayonne de la croix de Jésus-Christ. Alors, Nous en sommes certain, les ennemis de l'Église, qui s'imaginent que leur heure est venue, reconnaîtront bientôt qu'ils s'étaient réjouis trop vite et qu'ils avaient trop tôt pris en main la bêche du fossoyeur. Alors le jour luira où, succédant aux hymnes de triomphe prématurés des ennemis du Christ, s'élèvera vers le ciel, du cœur et des lèvres des fidèles, le *Te Deum* de la délivrance : un *Te Deum* de reconnaissance envers le Très-Haut, un *Te Deum* d'allégresse à la vue du peuple allemand tout entier, même avec ses membres aujourd'hui fourvoyés, revenant à la religion, et, dans une foi purifiée par la souffrance, ployant de nouveau le genou **devant le Roi des temps et de l'éternité, Jésus-Christ, se disposant**

enfin, dans la lutte contre ceux qui nient Dieu et ruinent l'Occident chrétien, à reprendre, en harmonie avec tous les hommes de bonne volonté de tous les peuples, la mission que les plans de l'Éternel lui ont assignée.

Celui qui sonde les cœurs et les reins (*Ps.* VII, 10) Nous est témoin que Nous n'avons pas de plus intime désir que le rétablissement en Allemagne d'une paix véritable entre l'Église et l'État. Mais si — sans Notre faute — cette paix ne doit pas s'établir, alors l'Église de Dieu défendra ses droits et ses libertés au nom du Tout-Puissant dont le bras, même aujourd'hui, n'est pas raccourci. Confiant en Lui, « Nous ne cessons de prier et d'implorer » (*Col.*, I, 9) pour vous, enfants de l'Église, afin que soient abrégés les jours de la tribulation et que vous soyez trouvés fidèles au jour du jugement, pour les persécuteurs aussi et les oppresseurs, afin que le Père de toute lumière et de toute miséricorde daigne les éclairer, comme Saul sur le chemin de Damas, eux et tous ceux, si nombreux, qui à leur suite se sont égarés et demeurent dans l'erreur.

Avec cette supplication dans le cœur et sur les lèvres, Nous vous accordons, comme gage du secours divin, comme soutien de vos résolutions difficiles et lourdes de responsabilités, comme réconfort dans le combat, comme consolation dans la souffrance, à Vous, évêques et pasteurs du peuple fidèle, aux prêtres, aux religieux, aux apôtres laïques de l'Action catholique, et à tous, oui, à tous vos diocésains — mais spécialement aux malades et aux prisonniers — dans un paternel amour, la Bénédiction apostolique.

Du Vatican, dimanche de la Passion, 14 mars 1937.

PIE XI, PAPE

Le premier article de ce fascicule : « *Au seuil d'un Kulturkampf* », par le P. Pierre Delattre, s. I., fait l'histoire des événements qui ont provoqué cette encyclique, et en marque ainsi la raison d'être et la signification essentielle.

Encyclique « *Divini Redemptoris* » sur le communisme athée (1) (19 mars 1937. — *A. A. S.*, XXIX, 1937, p. 65).

1. — La promesse d'un Rédempteur illumine la première page de l'histoire humaine; aussi, la ferme espérance de jours meilleurs adoucit le regret du paradis perdu et soutint le genre humain, cheminant au milieu des tribulations; mais, quand fut venue la plénitude des temps, le Sauveur du monde, par son apparition sur terre, combla l'attente et inaugura, dans tout l'univers, une nouvelle civilisation, la civilisation chrétienne, autrement plus parfaite que tous les progrès réalisés jusque-là, au prix de tant d'efforts, chez certains peuples privilégiés.

2. — Mais, la lutte entre le bien et le mal, triste héritage de la faute originelle, continua à sévir dans le monde; l'ancien tentateur n'a jamais cessé, par ses promesses fallacieuses, de tromper le genre humain. C'est pourquoi, au cours des siècles, on a vu les bouleversements se succéder jusqu'à la révolution actuelle, qui est déjà déchaînée ou qui devient sérieusement menaçante presque partout, peut-on dire, et dépasse, par l'ampleur et la violence ce qu'on a éprouvé dans les persécutions antérieures contre l'Église. Des peuples entiers sont exposés à retomber dans une barbarie plus affreuse que celle où se trouvait encore la plus grande partie du monde, à la venue du Rédempteur.

3. — Ce péril si menaçant, Vous l'avez déjà compris, Vénérables Frères, c'est le communisme bolchévique et athée, qui prétend renverser l'ordre social et saper jusque dans ses fondements la civilisation chrétienne.

I. — Attitude de l'Église en face du Communisme.

Condamnations antérieures.

4. — En face d'un pareil danger, l'Église Catholique ne pouvait se taire et, en fait, elle n'a pas gardé le silence. Le Siège Apostolique, qui a pour mission spéciale la défense de la vérité, de la justice, de tous les biens éternels niés et combattus par le communisme, le Siège Apostolique, tout particulièrement, n'a pas manqué d'élever la voix. Depuis l'époque où des groupes intellectuels prétendirent libérer la civilisation humaine des liens de la morale et de la religion, Nos Prédécesseurs attirèrent l'attention du monde, d'une façon claire

(1) Nous reproduisons la traduction française officielle, éditée par la Typographie Vaticane, avec les sous-titres que celle-ci contient.

et explicite, sur les conséquences de la déchristianisation de la société humaine. Quant au communisme, déjà en 1846, Notre vénéré Prédécesseur, Pie IX, de sainte mémoire, portait une condamnation solennelle, confirmée plus tard dans le Syllabus, contre « cette doctrine néfaste qu'on nomme le communisme, radicalement contraire au droit naturel lui-même; pareille doctrine, une fois admise, serait la ruine complète de tous les droits, des institutions, des propriétés et de la société humaine elle-même » (1). Plus tard, Notre Prédécesseur, Léon XIII, d'immortelle mémoire, dans son Encyclique *Quod Apostolici muneris*, définissait le communisme : « une peste mortelle qui s'attaque à la moelle de la société humaine et qui l'anéantirait » (2). Avec clairvoyance Léon XIII montrait qu'à l'origine de l'athéisme des masses, en cette époque de progrès technique, se trouve une philosophie, qui, depuis des siècles, tente de séparer la science et la vie de la foi et de l'Église.

Actes du présent Pontificat.

5. — Nous-même, durant Notre pontificat, Nous avons souvent dénoncé, et avec une pressante insistance, les courants d'athéisme qui croissent d'une façon alarmante. En 1924, quand Notre mission de secours revenait des pays de l'Union Soviétique, Nous avons protesté contre le communisme, dans une allocution spéciale, qui s'adressait au monde entier (3). Dans Nos Encycliques *Miserentissimus Redemptor* (4), *Quadragesimo anno* (5), *Caritate Christi* (6), *Acerba animi* (7), *Dilectissima Nobis* (8), Nous avons fait entendre une solennelle protestation contre les persécutions déchaînées en Russie, au Mexique et en Espagne. On n'a pas encore oublié les allocutions, que Nous prononcions l'an dernier, lors de l'inauguration de l'Exposition mondiale de la Presse catholique, dans l'audience accordée aux réfugiés espagnols et dans Notre message à l'occasion de la fête de Noël. Même les ennemis les plus acharnés de l'Église, qui dirigent de Moscou cette lutte contre la civilisation chrétienne,

(1) Lettre Encycl. *Qui pluribus*, 9 nov. 1846 (*Acta Pii IX*, vol. I, p. 13). Cfr *Syllabus*, § IV (*A. S. S.*, vol. III, p. 170).

(2) Lettre Encycl. *Quod Apostolici muneris*, 28 déc. 1878 (*Acta Leonis XIII*, vol. I, p. 46).

(3) 18 déc. 1924 : *A. A. S.*, vol. XVI (1924), pp. 494, 495.

(4) 8 mai 1928 : *A. A. S.*, vol. XX (1928), pp. 165-178.

(5) 15 mai 1931 : *A. A. S.*, vol. XXIII (1931), pp. 177-228.

(6) 3 mai 1932 : *A. A. S.*, vol. XXIV (1932), pp. 177-194.

(7) 29 sept. 1932 : *A. A. S.*, vol. XXIV (1932), pp. 321-332.

(8) 3 juin 1933 : *A. A. S.*, vol. XXV (1933), pp. 261-274.

témoignent, par leurs attaques incessantes en paroles et en actes, que la Papauté continue fidèlement, encore de nos jours, à défendre le sanctuaire de la religion chrétienne et qu'elle a mis en garde contre le péril communiste plus souvent et d'une manière plus persuasive que n'importe quel autre pouvoir public de ce monde.

Nécessité d'un nouveau document solennel.

6. — Malgré ces avertissements paternels plusieurs fois renouvelés et qu'à Notre grande satisfaction, Vous avez, Vénérables Frères, fidèlement communiqués et commentés à Vos fidèles, en plusieurs Lettres pastorales récentes, même en des Lettres collectives, malgré tout, propagé par d'habiles agitateurs, le danger va s'aggravant de jour en jour. C'est pourquoi, il est de Notre devoir, croyons-Nous, d'élever à nouveau la voix en un document plus solennel, selon l'habitude du Siège Apostolique, Maître de vérité; du reste, un pareil document répond au désir de tout l'univers catholique. L'écho de Notre voix, Nous en avons la ferme confiance, sera entendu partout où se trouvent des esprits libres de préjugés et des cœurs sincèrement désireux du bien de l'humanité; d'autant plus que Notre parole est aujourd'hui douloureusement confirmée par le spectacle des fruits amers produits par les idées subversives. Les effets que Nous avions prévus et annoncés se multiplient terriblement; ils se réalisent dans les pays déjà dominés par le communisme ou ils menacent tous les autres pays du monde.

7. — Nous voulons donc encore une fois, dans une brève synthèse, exposer les principes du communisme athée, tels qu'ils se manifestent surtout dans le bolchévisme, et montrer ses méthodes d'action. A ces faux principes Nous opposerons la lumineuse doctrine de l'Église, Nous indiquerons de nouveau, avec insistance, par quels moyens la civilisation chrétienne, la seule « Cité » vraiment « humaine », peut échapper à ce fléau satanique et se développer encore davantage pour le véritable bien-être de l'humanité.

II. — Doctrine et fruits du Communisme.

La Doctrine.

Pseudo-idéal.

8. — Le communisme d'aujourd'hui, d'une manière plus accusée que d'autres mouvements semblables du passé, renferme une idée de fausse rédemption. Un pseudo-idéal de justice, d'égalité et de fraternité dans le travail, imprègne toute sa doctrine et toute son

activité d'un certain faux mysticisme qui communique aux foules, séduites par de fallacieuses promesses, un élan et un enthousiasme contagieux, spécialement en un temps comme le nôtre, où par suite d'une mauvaise répartition des biens de ce monde règne une misère anormale. On vante même ce pseudo-idéal, comme s'il avait été le principe d'un certain progrès économique; quand il est réel, ce progrès s'explique par bien d'autres causes, comme l'intensification de la production industrielle dans des pays qui en étaient presque privés, la mise en valeur d'énormes richesses naturelles, l'emploi de méthodes brutales pour faire d'immenses travaux à peu de frais.

Matérialisme évolutionniste de Marx.

9. — La doctrine, que le communisme cache sous des apparences parfois si séduisantes, a aujourd'hui pour fondement les principes du matérialisme dialectique et historique déjà prônés par Marx; les théoriciens du bolchévisme prétendent en détenir l'unique interprétation authentique. Cette doctrine enseigne qu'il n'existe qu'une seule réalité, la matière, avec ses forces aveugles; la plante, l'animal, l'homme sont le résultat de son évolution. De même, la société humaine n'est pas autre chose qu'une apparence ou une forme de la matière qui évolue suivant ses lois; par une nécessité inéluctable elle tend, à travers un perpétuel conflit de forces, vers la synthèse finale : une société sans classes. Dans une telle doctrine, c'est évident, il n'y a plus de place pour l'idée de Dieu, il n'existe pas de différence entre l'esprit et la matière, ni entre l'âme et le corps : il n'y a pas de survivance de l'âme après la mort, et par conséquent nulle espérance d'une autre vie. Insistant sur l'aspect dialectique de leur matérialisme, les communistes prétendent que le conflit, qui porte le monde vers la synthèse finale, peut être précipité grâce aux efforts humains. C'est pourquoi ils s'efforcent de rendre plus aigus les antagonismes qui surgissent entre les diverses classes de la société; la lutte des classes, avec ses haines et ses destructions, prend l'allure d'une croisade pour le progrès de l'humanité. Par contre, toutes les forces qui s'opposent à ces violences systématiques, quelle qu'en soit la nature, doivent être anéanties comme ennemies du genre humain.

Le sort de la personne humaine et de la famille.

10. — De plus, le communisme dépouille l'homme de sa liberté, principe spirituel de la conduite morale, il enlève à la personne humaine tout ce qui constitue sa dignité, tout ce qui s'oppose moralement à l'assaut des instincts aveugles. On ne reconnaît à l'individu,

en face de la collectivité, aucun des droits naturels à la personne humaine; celle-ci, dans le communisme, n'est plus qu'un rouage du système. Dans les relations des hommes entre eux, on soutient le principe de l'égalité absolue, on rejette toute hiérarchie et toute autorité établie par Dieu, y compris l'autorité des parents. Tout ce qui existe de soi-disant autorité et subordination entre les hommes dérive de la collectivité comme de sa source première et unique. On n'accorde aux individus aucun droit de propriété sur les ressources naturelles ou sur les moyens de production, parce qu'ils sont l'origine d'autres biens, et que leur possession entraînerait la domination d'un homme sur l'autre. Voilà précisément pourquoi ce genre de propriété privée devra être radicalement détruit, comme la première source de l'esclavage économique.

11. — En refusant à la vie humaine tout caractère sacré et spirituel, une telle doctrine fait nécessairement du mariage et de la famille une institution purement conventionnelle et civile, fruit d'un système économique déterminé. On nie par conséquent l'existence d'un lien matrimonial de nature juridico-morale qui soit soustrait au bon plaisir des individus ou de la collectivité et, par suite, on rejette l'indissolubilité de ce lien. En particulier, le communisme n'admet aucun lien spécial de la femme avec la famille et le foyer. En proclamant le principe de l'émancipation de la femme, il l'enlève à la vie domestique et au soin des enfants pour la jeter dans la vie publique et dans les travaux de la production collective au même titre que l'homme; le soin du foyer et des enfants est dévolu à la collectivité. Enfin on retire aux parents le droit de l'éducation, que l'on considère comme un droit exclusif de la communauté, c'est seulement au nom de la communauté et par délégation que les parents peuvent encore l'exercer.

Ce que deviendrait la société.

12. — Que deviendrait donc la société humaine fondée sur de tels principes matérialistes? Elle serait une collectivité sans autre hiérarchie que celle du système économique. Elle aurait pour unique mission la production des biens par le travail collectif et pour unique fin la jouissance des biens terrestres dans un paradis où chacun « donnerait selon ses forces et recevrait selon ses besoins ». C'est à la collectivité que le communisme reconnaît le droit ou plutôt le pouvoir discrétionnaire d'assujettir les individus au joug du travail collectif, sans égard à leur bien-être personnel, même contre leur propre volonté, et quand il le faut, par la violence. L'ordre moral aussi bien que l'ordre juridique ne serait plus dès lors qu'une émanation du système économique en vigueur; il ne serait fondé que sur des valeurs terrestres, changeantes et caduques. Bref, on

prétend ouvrir une ère nouvelle, inaugurer une nouvelle civilisation résultant d'une évolution aveugle : « une humanité sans Dieu ! »

13. — Enfin quand l'idéal collectiviste sera devenu pour tous une réalité, au terme utopique de cette évolution, où la société ne connaîtra plus les différences de classe, l'État politique, aujourd'hui instrument de domination des capitalistes sur les prolétaires, perdra toute sa raison d'être et « disparaîtra de lui-même ». Cependant, en attendant cet âge d'or, le communisme considère l'État et le pouvoir politique comme le moyen le plus efficace et le plus universel pour arriver à ses fins.

14. — Vénérables Frères, voilà le nouvel Évangile que le communisme bolchévique et athée prétend annoncer au monde, comme un message de salut et de rédemption ! Système rempli d'erreurs et de sophismes, opposé à la raison comme à la révélation divine; doctrine subversive de l'ordre social puisqu'elle en détruit les fondements mêmes, système qui méconnaît la véritable origine, la nature et la fin de l'État, ainsi que les droits de la personne humaine, sa dignité et sa liberté.

La diffusion.

Promesses éblouissantes.

15. — Mais comment se fait-il qu'un tel système, depuis longtemps dépassé scientifiquement, et démenti par la réalité des faits, puisse se répandre aussi rapidement dans toutes les parties du monde ? C'est que bien peu de personnes ont su pénétrer la vraie nature du communisme; le plus souvent on cède à la tentation habilement présentée sous les plus éblouissantes promesses. Sous prétexte de ne vouloir que l'amélioration du sort des classes laborieuses, de supprimer les abus réels provoqués par l'économie libérale et d'obtenir une répartition plus équitable des richesses (objectifs parfaitement légitimes, sans aucun doute), en profitant de la crise économique mondiale, le communisme réussit à faire pénétrer son influence même dans les milieux sociaux où par principe on rejette le matérialisme et le terrorisme. Et comme toute erreur contient une part de vrai, cet aspect de la vérité, auquel Nous avons fait allusion, a été mis habilement en relief suivant les temps et les lieux pour cacher au besoin la brutalité repoussante et inhumaine des principes et des méthodes du communisme; on séduit ainsi des esprit distingués au point d'en faire à leur tour des apôtres auprès des jeunes intelligences trop peu averties pour découvrir les erreurs intrinsèques au système. Les fauteurs de communisme ne manquent pas non plus de mettre à profit les antagonismes de race, les divisions et les oppositions qui proviennent des différents systèmes politiques, enfin le désarroi

qui règne dans le camp de la science séparée de Dieu, pour s'insinuer dans les Universités et appuyer les principes de leur doctrine sur des arguments pseudo-scientifiques.

Le libéralisme a frayé la voie au communisme.

16. — Pour comprendre comment le communisme a réussi à se faire accepter sans examen par les masses ouvrières, il faut se rappeler que les travailleurs étaient déjà préparés à cette propagande par l'abandon religieux et moral où ils furent laissés par l'économie libérale. Le système des équipes de travail ne leur donnait même plus le temps d'accomplir les devoirs religieux les plus importants, aux jours de fête; on ne s'est pas mis en peine de construire des églises à proximité des usines, ni de faciliter la tâche du prêtre; au contraire, on a favorisé le laïcisme et continué son œuvre. On recueille donc l'héritage des erreurs tant de fois dénoncées par Nos Prédécesseurs et par Nous-même; il n'y a pas à s'étonner qu'en un monde déjà largement déchristianisé se propage l'erreur communiste.

Propagande insidieuse et étendue.

17. — De plus, la diffusion si rapide des idées communistes, qui s'infiltrent dans tous les pays grands et petits, civilisés ou moins développés, au point qu'aucune partie du monde n'y échappe, cette diffusion s'explique par une propagande vraiment diabolique, telle que le monde n'en a peut-être jamais vue : propagande dirigée par un centre unique et qui s'adapte très habilement aux conditions des différents peuples; propagande qui dispose de grands moyens financiers, d'organisations gigantesques, de congrès internationaux, de forces nombreuses et bien disciplinées; propagande qui se fait par des tracts et des revues, par le cinéma, les théâtres et la radio, dans les écoles et même dans les Universités, qui envahit peu à peu tous les milieux même les meilleurs, si bien que le poison pénètre presque insensiblement et toujours davantage les esprits et les cœurs.

Conjuration du silence dans la presse.

18. — Un troisième facteur contribue largement à la diffusion du communisme, c'est la conjuration du silence dans une grande partie de la presse mondiale non catholique. Nous disons conjuration, car on ne saurait expliquer autrement le fait qu'une presse aussi avide de commenter les menus incidents de la vie quotidienne ait pu si longtemps garder le silence au sujet des horreurs commises en Russie, au Mexique et dans une grande partie de l'Espagne, qu'elle parle relativement peu d'une organisation mondiale aussi vaste

que le communisme dirigé par Moscou. Cette conjuration est due en partie à des raisons inspirées par une politique à courte vue; elle est favorisée par diverses organisations secrètes, qui depuis longtemps cherchent à détruire l'ordre social chrétien.

Conséquences douloureuses.

Russie et Mexique.

19. — Cependant les douloureux effets de cette propagande sont sous nos yeux. Là où le communisme a pu s'affirmer et dominer, — et ici Nous songeons avec une particulière affection paternelle aux peuples de la Russie et du Mexique, — il s'est efforcé par tous les moyens de détruire (et il le proclame ouvertement) la civilisation et la religion chrétiennes jusque dans leurs fondements, d'en effacer tout souvenir du cœur des hommes, spécialement de la jeunesse. Évêques et prêtres ont été bannis, condamnés aux travaux forcés, fusillés, et mis à mort de façon inhumaine; de simples laïcs, pour avoir défendu la religion, ont été suspectés, malmenés, poursuivis et traînés en prison et devant les tribunaux.

Horreurs du communisme en Espagne.

20. — Et là où, comme en Notre chère Espagne, le fléau communiste n'avait pas eu le temps encore de faire sentir tous les effets de ses théories, il s'est déchaîné hélas! avec une violence plus furieuse. Ce n'est pas l'une ou l'autre église, tel ou tel couvent qu'on a abattus, mais quand ce fut possible, ce sont toutes les églises et tous les couvents et toute trace de la religion chrétienne qu'on a voulu détruire, même quand il s'agissait des monuments les plus remarquables de l'art et de la science! La fureur communiste ne s'est pas contentée de tuer des évêques et des milliers de prêtres, de religieux et de religieuses, s'en prenant plus particulièrement à ceux et à celles qui justement s'occupaient avec plus de zèle des ouvriers et des pauvres; mais elle fit un nombre beaucoup plus grand de victimes parmi les laïques de toute classe, qui, encore maintenant, chaque jour, peut-on dire, sont massacrés en masse pour le seul fait d'être bons chrétiens ou du moins opposés à l'athéisme communiste. Et cette épouvantable destruction est perpétrée avec une haine, une barbarie, une sauvagerie qu'on n'aurait pas cru possibles en notre temps. Aucun particulier de jugement sain, aucun homme d'État, conscient de sa responsabilité, ne peut, sans frémir d'horreur, penser que les événements d'Espagne pourraient se répéter demain en **d'autres nations civilisées.**

Fruits naturels du système.

21. — Or on ne peut dire que de telles atrocités soient de ces phénomènes passagers qui accompagnent d'ordinaire toute grande révolution, des excès isolés d'exaspération comme il s'en trouve dans toutes les guerres; non, ce sont les fruits naturels d'un système qui est dépourvu de tout frein intérieur. Un frein est nécessaire à l'homme pris individuellement comme à l'homme vivant en société. Même les peuples barbares trouvèrent ce frein dans la loi naturelle gravée par Dieu dans l'âme humaine. Et quand cette loi naturelle fut mieux observée, on vit des nations anciennes monter à un niveau de grandeur qui étonne encore, plus qu'il ne conviendrait, des observateurs superficiels de l'histoire. Mais lorsque du cœur des hommes l'idée même de Dieu s'efface, leurs passions débridées les poussent à la barbarie la plus sauvage.

Lutte contre tout ce qui est divin.

22. — C'est hélas! les pectacle qui s'offre à nous : pour la première fois dans l'histoire nous assistons à une lutte froidement voulue et savamment préparée de l'homme contre « tout ce qui est divin » (1). Le communisme est par sa nature antireligieux et considère la religion comme « l'opium du peuple », parce que les principes religieux qui parlent de la vie d'outre tombe empêchent le prolétaire de poursuivre la réalisation du paradis soviétique, qui est de cette terre.

Le terrorisme.

23. — Mais on ne foule pas aux pieds impunément la loi naturelle et son Auteur : le communisme n'a pu et ne pourra réaliser son but, pas même sur le plan purement économique. Il est vrai qu'en Russie il a contribué à secouer hommes et choses d'une longue et séculaire inertie et à obtenir par des moyens souvent sans scrupules quelque succès matériel; mais nous savons par des témoignages non suspects, dont certains sont récents, que de fait, ce qu'il s'était promis, il ne l'a pas atteint; sans compter l'esclavage que le terrorisme a imposé à des millions d'hommes. Même sur le terrain économique on ne peut se passer de la morale, du sentiment moral de la responsabilité, pour lequel il n'y a pas de place dans un système aussi matérialiste que le communisme. Pour en tenir lieu il n'y a que le terrorisme, tel que précisément nous le voyons maintenant en Russie, où les anciens camarades de conspiration et de lutte se détruisent les uns

(1) Cfr *II Thessal.*, II, 4.

les autres; un terrorisme qui, au demeurant, ne réussit pas à endiguer la corruption morale ni même à empêcher la désorganisation de la structure sociale.

Une pensée paternelle pour les peuples opprimés en Russie.

24. — En parlant ainsi Nous ne voulons aucunement condamner en masse les peuples de l'Union Soviétique, auxquels Nous portons une affection paternelle. Nous savons que beaucoup d'entre eux gémissent sous le joug qui leur est imposé de force par des hommes souvent étrangers aux véritables intérêts du pays et Nous reconnaissons que beaucoup d'autres ont été trompés par des espérances fallacieuses. Ce que Nous accusons, c'est le système, ses auteurs et ses fauteurs, qui ont considéré la Russie comme un terrain plus propice pour faire l'expérience d'une théorie élaborée depuis des dizaines d'années, et qui de là continuent à la propager dans le monde entier.

III. — La lumineuse doctrine de l'Église.

25. — Après avoir exposé les erreurs et les moyens d'action violents et trompeurs du communisme bolchévique et athée, il est temps désormais, Vénérables Frères, de leur opposer brièvement la vraie notion de la « Cité humaine », de la Société humaine, telle que Vous la connaissez, et telle que nous l'enseignent la raison et la révélation par l'intermédiaire de l'Église « Magistra gentium ».

La réalité suprême : Dieu.

26. — Au-dessus de tous les êtres il y a l'Être unique, suprême, souverain, c'est-à-dire Dieu, Créateur tout-puissant de toutes choses, Juge infiniment sage et juste de tous les hommes. Cette réalité suprême de Dieu est la condamnation la plus absolue des impudents mensonges du communisme. Ce n'est point en effet parce que les hommes croient en Dieu que Dieu existe; mais c'est parce que Dieu existe que tout homme, ne fermant pas volontairement les yeux devant la vérité, croit en Lui et Lui adresse ses prières.

Nature de l'homme et de la famille d'après la raison et la Foi.

27. — Ce que la raison et la foi disent de l'homme, nous l'avons résumé, quant aux points fondamentaux, dans l'Encyclique sur

l'éducation chrétienne (1). L'homme a une âme spirituelle et immortelle; il est une personne, admirablement pourvue par le Créateur d'un corps et d'un esprit, un vrai « microcosme », comme disaient les anciens, c'est-à-dire un petit monde, qui vaut (à lui seul) beaucoup plus que l'immense univers inanimé. En cette vie et dans l'autre, l'homme n'a que Dieu pour fin dernière; par la grâce sanctifiante il est élevé à la dignité de fils de Dieu et incorporé au royaume de Dieu dans le corps mystique du Christ. C'est pourquoi Dieu l'a doté de prérogatives nombreuses et variées : le droit à la vie, à l'intégrité du corps, aux moyens nécessaires à l'existence; le droit de tendre à sa fin dernière dans la voie tracée par Dieu; le droit d'association, de propriété, et le droit d'user de cette propriété.

28. — Comme le mariage et le droit à son usage naturel sont d'origine divine, ainsi la constitution et les prérogatives fondamentales de la famille ont été déterminées et fixées par le Créateur lui-même, et non par les volontés humaines ni par les faits économiques. Dans l'Encyclique sur le mariage chrétien (2) et dans Notre Encyclique, mentionnée plus haut, sur l'éducation, Nous nous sommes étendu longuement sur ces questions.

Nature de la société.

Droits et devoirs mutuels de l'homme et de la société.

29. — En même temps Dieu destina l'homme à vivre en société comme sa nature le demande. Dans le plan du Créateur la société est un moyen naturel, dont l'homme peut et doit se servir pour atteindre sa fin, car la société est faite pour l'homme et non l'homme pour la société. Ce qui ne veut point dire, comme le comprend le libéralisme individualiste, que la société est subordonnée à l'utilité égoïste de l'individu, mais que, par le moyen de l'union organique avec la société, la collaboration mutuelle rend possible à tous de réaliser la vraie félicité sur terre; cela veut dire encore que c'est dans la société que se développent toutes les aptitudes individuelles et sociales données à l'homme par la nature, aptitudes qui, dépassant l'intérêt immédiat du moment, reflètent dans la société la perfection de Dieu, ce qui est impossible si l'homme reste isolé. Ce dernier but de la société est lui-même, en dernière analyse, ordonné à

(1) Lettre Encycl. *Divini illius Magistri*, 31 déc. 1929 (*A. A. S.*, vol. XXII, 1930, pp. 49-86).

(2) Lettre Encycl. *Casti connubii*, 31 déc. 1930 (*A. A. S.*, vol. XXII, 1930, pp. 539-592).

l'homme, afin que, reconnaissant ce reflet des perfections divines, par la louange et l'adoration, il le fasse remonter à son Créateur. Seul l'homme, seule la personne humaine, et non la collectivité en soi, est douée de raison et de volonté moralement libre.

30. — Ainsi de même que l'homme ne peut se soustraire aux devoirs qui selon la volonté de Dieu le lient envers la société civile, et que les représentants de l'autorité ont le droit, dans les cas où l'individu s'y refuserait sans raison légitime, de le contraindre à l'accomplissement de son devoir; de même la société ne peut frustrer l'homme des droits personnels, que le Créateur lui a concédés et dont Nous avons signalé plus haut les plus importants; elle ne peut lui en rendre, par principe, l'usage impossible. Il est donc conforme à la raison et à ses exigences qu'en dernier lieu toutes les choses de la terre soient ordonnées à la personne humaine, afin que par son intermédiaire elles retournent au Créateur. A l'homme, à la personne humaine s'applique vraiment ce que l'Apôtre des Gentils écrit aux Corinthiens sur l'économie du salut : « Tout est à vous, mais vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu » (1). Tandis que le communisme, renversant l'ordre des relations entre l'homme et la société, appauvrit la personne humaine, voilà les hauteurs où l'élèvent la raison et la révélation!

L'ordre économique et social.

31. — De l'ordre économique et social Léon XIII a exposé les principes directeurs dans l'Encyclique sur la question du travail (2); ces principes, dans Notre Encyclique sur la reconstruction de l'ordre social (3) Nous les avons adaptés aux exigences du temps présent. De plus, insistant encore sur la doctrine séculaire de l'Église touchant le caractère individuel et social de la propriété privée, Nous avons précisé le droit et la dignité du travail, les rapports de collaboration qui doivent exister entre ceux qui possèdent le capital et les travailleurs, le salaire dû en stricte justice à l'ouvrier pour lui et pour sa famille (4).

32. — Dans cette même Encyclique, Nous avons montré que les moyens de sauver le monde actuel de la ruine dans laquelle le libéralisme amoral nous a plongés, ne consistent ni dans la lutte des classes ni dans la terreur, beaucoup moins encore dans l'abus auto-

(1) *I Cor.*, III, 23. — (2) Lettre Encycl. *Rerum novarum*, 15 mai 1891 (*Acta Leonis XIII*, vol. IV, pp. 177-209). — (3) Lettre Encycl. *Quadragesimo anno*, 15 mai 1931 (*A. A. S.*, vol. XIII, 1931, pp. 177-228).

(4) « Le texte de l'*Osservatore Romano*, 25 mars, portait : « quae opificibus, ut aequum plane est, debetur »; mais le texte officiel des Acta, paru ensuite, porte, p. 80 : « quae opificibus ex districta iustitia debetur ».

cratique du pouvoir de l'État (1), mais dans l'instauration d'un ordre économique inspiré par la justice sociale et les sentiments de la charité chrétienne. Nous avons montré comment une saine prospérité doit se baser sur les vrais principes d'un corporatisme sain (latine : recta collegiorum consociatio) qui respecte la hiérarchie sociale nécessaire, et comment toutes les corporations (latine : artificum sodalicia) doivent s'organiser dans une harmonieuse unité, en s'inspirant du bien commun de la société. La mission principale et la plus authentique du pouvoir civil est précisément de promouvoir efficacement cette harmonie et la coordination de toutes les forces sociales.

Hiérarchie sociale et prérogatives de l'État.

33. — Afin d'assurer cette collaboration organique et cette tranquille harmonie, la doctrine catholique revendique pour l'État la dignité et l'autorité d'un vigilant et prévoyant défenseur des droits divins et humains, dont les Saintes Écritures et les Pères de l'Église parlent si souvent. Il est faux que tous les hommes aient les mêmes droits dans la société civile et qu'il n'existe aucune hiérarchie légitime. Qu'il Nous suffise de rappeler les Encycliques de Léon XIII, indiquées plus haut, en particulier celle qui concerne le pouvoir de l'État (2) et celle qui traite de la constitution chrétienne de l'État (3). Ces Encycliques exposent clairement au catholique les principes de la raison et de la foi qui le rendront capable de se prémunir contre les erreurs et les dangers de la conception bolchévique de l'État. La spoliation des droits et l'asservissement de l'homme, la négation de l'origine première et transcendante de l'État et de son pouvoir, l'horrible abus de l'autorité publique au service du terrorisme collectiviste, tout cela est précisément le contraire de ce qu'exigent la morale naturelle et la volonté du Créateur. La société civile et la personne humaine tirent leur origine de Dieu et sont par Lui mutuellement ordonnées l'une à l'autre; aucune des deux, par conséquent, ne peut se soustraire à ses devoirs envers l'autre, ni renier ou diminuer les droits de l'autre. C'est Dieu qui a réglé ces rapports mutuels dans leurs lignes essentielles; le communisme commet

(1) ... quod procul dubio neque civium ordinum inter se contentio terrorisque facinora neque immodicus atque tyrannicus publicae potestatis usus praestare possunt.

(2) Lettre Encycl. *Diuturnum illud*, 20 juin 1881 (*Acta Leonis XIII*, vol. I, pp. 210-222).

(3) Lettre Encycl. *Immortale Dei*, 1 nov. 1885 (*Acta Leonis XIII*, vol. II, pp. 146-168).

une usurpation injuste quand il impose, au lieu de la loi divine basée sur les principes immuables de la vérité et de la charité, un programme politique de parti, provenant de l'arbitraire humain et tout rempli de haine.

Beauté de la doctrine de l'Église.

34. — Quand elle enseigne cette lumineuse doctrine, l'Église n'a pas d'autre but que de réaliser l'heureux message chanté par les Anges sur la grotte de Bethléem, à la naissance du Rédempteur : « Gloire à Dieu... et... paix aux hommes... » (1); paix véritable et vraie félicité, même ici-bas, autant qu'il est possible, en vue de préparer la félicité éternelle, mais paix réservée aux hommes de bonne volonté. Cette doctrine se tient à égale distance des erreurs extrêmes comme des exagérations des partis ou des systèmes qui s'y rattachent; elle garde toujours l'équilibre de la justice et de la vérité; elle réclame la juste mesure dans la théorie et en assure la réalisation progressive dans la pratique, s'efforçant de concilier les droits et les devoirs de tous, l'autorité avec la liberté, la dignité de l'individu avec celle de l'État, la personnalité humaine du subordonné avec l'origine divine du pouvoir; la juste soumission, l'amour ordonné de soi-même, de sa famille et de sa propre patrie avec l'amour des autres familles et des autres peuples, sentiment fondé sur l'amour de Dieu, père, premier principe et fin dernière de tous les hommes. Elle ne sépare pas le souci modéré des biens temporels de la sollicitude pour les biens éternels. Si elle subordonne les premiers aux autres, suivant la parole de son divin Fondateur : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît » (2), elle est bien loin toutefois de se désintéresser des choses humaines et d'entraver le progrès et les avantages matériels; au contraire, elle les aide et les favorise de la manière la plus raisonnable et la plus efficace. Ainsi, bien que l'Église n'ait jamais, sur le terrain économique et social, présenté de système technique déterminé, ce qui d'ailleurs ne lui appartient pas, elle a pourtant clairement indiqué, sur certains points, des directives qui, tout en s'adaptant dans le concret à des applications diverses selon les différentes conditions de temps, de lieux et de peuples, montrent la bonne voie pour assurer l'heureux progrès de la société.

35. — La sagesse, la valeur de cette doctrine est admise par tous ceux qui la connaissent véritablement. Avec raison, des hommes

(1) S. Luc, II, 14.
(2) S. Matthieu, VI, 33.

d'État éminents ont pu affirmer qu'après avoir étudié les divers systèmes sociaux, ils n'avaient rien trouvé de plus sage que les principes exposés dans les Encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*. Jusque dans les pays non catholiques, et même non chrétiens, on reconnaît la grande valeur sociale des doctrines de l'Église. C'est ainsi qu'un homme politique éminent, non chrétien, de l'Extrême Orient, n'hésitait pas à proclamer, il y a un mois à peine, que l'Église avec sa doctrine de paix et de fraternité chrétienne apporte une très précieuse contribution à l'établissement et au maintien si laborieux de la paix entre les nations. Enfin, des rapports authentiques arrivant au Centre de la Chrétienté affirment que les communistes eux-mêmes, s'ils ne sont pas totalement corrompus, lorsqu'on leur expose la doctrine sociale de l'Église, en reconnaissent la supériorité sur les doctrines de leurs chefs et de leurs maîtres. Ceux que la passion aveugle et à qui la haine ferme les yeux devant la lumière de la vérité, ceux-là seuls la combattent obstinément.

Est-il vrai que l'Église n'a pas agi en conformité avec sa doctrine ?

36. — Mais les ennemis de l'Église, forcés de reconnaître la sagesse de sa doctrine, l'accusent cependant de n'avoir pas su conformer ses actes à ses principes et affirment en conséquence la nécessité de chercher d'autres voies. Combien cette accusation est fausse et injuste, toute l'histoire du Christianisme le démontre. Pour ne rappeler ici que quelques faits caractéristiques, c'est le Christianisme qui, le premier, proclama généreusement, avec une ardeur et une conviction inconnues aux siècles précédents, la vraie et universelle fraternité de tous les hommes, à quelque race ou condition qu'ils appartiennent, il contribua ainsi puissamment à l'abolition de l'esclavage, non par des révoltes sanguinaires, mais par la force intérieure de sa doctrine, en faisant voir à l'orgueilleuse patricienne de Rome dans son esclave une sœur dans le Christ. C'est le Christianisme qui adore le Fils de Dieu fait homme par amour des hommes et devenu « Fils du Charpentier », « Charpentier » Lui-même (1); c'est le Christianisme qui consacra la vraie dignité du travail manuel, tâche autrefois méprisée, au point que l'honnête Marcus Tullius Cicéron, résumant l'opinion générale de son temps, ne craignit pas d'écrire ces paroles qui aujourd'hui feraient honte à n'importe quel sociologue : « Tous les artisans s'occupent de métiers méprisables, car l'atelier ne peut rien avoir de noble » (2).

(1) Cfr S. MATTHIEU, XIII, 55 ; S. MARC, VI, 3.
(2) M. T. CICERO, *De officiis*, livre I, ch. 42.

37. — Fidèle à ses principes, l'Église a régénéré l'humanité. Sous son influence, ont surgi d'admirables œuvres de charité, des corporations puissantes d'artisans et de travailleurs de toute catégorie; le libéralisme du siècle passé s'en est moqué, parce qu'elles étaient des organisations du moyen âge; mais elles s'imposent aujourd'hui à l'admiration de nos contemporains qui, en divers pays, cherchent à les faire revivre. Lorsque d'autres courants entravaient son œuvre et empêchaient son influence salutaire, l'Église et cela jusqu'à nos jours, ne cessait pas d'avertir les égarés. Il suffit de rappeler avec quelle fermeté, quelle énergie et quelle constance Notre Prédécesseur Léon XIII a revendiqué pour l'ouvrier le droit d'association, que le libéralisme régnant dans les plus puissants États s'acharnait à lui refuser. Même à l'heure actuelle, la doctrine de l'Église exerce une influence plus grande qu'il ne paraît; car le pouvoir des idées sur les faits est certainement considérable, bien qu'il soit invisible et difficile à mesurer.

38. — On peut dire en toute vérité que l'Église, à l'imitation du Christ, a passé à travers les siècles en faisant du bien à tous. Il n'y aurait ni socialisme ni communisme si les chefs des peuples n'avaient pas dédaigné ses enseignements et ses maternels avertissements. Mais ils ont voulu élever, sur les bases du libéralisme et du laïcisme, d'autres constructions sociales, qui tout d'abord paraissaient puissantes et grandioses; mais on vit bientôt qu'elles n'avaient pas de fondements solides; elles s'écroulent misérablement l'une après l'autre, comme doit s'écrouler fatalement tout ce qui ne repose pas sur l'unique pierre angulaire qui est Jésus-Christ.

IV. — Remèdes et moyens.

39. — Telle est, Vénérables Frères, la doctrine de l'Église, la seule qui puisse apporter la vraie lumière, dans les choses sociales comme dans les autres problèmes, la seule doctrine de salut en face de l'idéologie communiste. Mais il faut que cette doctrine passe dans la pratique de la vie, suivant l'avertissement de l'Apôtre Saint Jacques : « Agissez d'après cet enseignement, et ne vous contentez pas de l'écouter, en vous abusant vous-mêmes » (1); voilà pourquoi la tâche la plus urgente, à l'heure actuelle, c'est d'appliquer énergiquement les remèdes appropriés et efficaces pour détourner la révolution menaçante qui se prépare. Nous en avons la ferme confiance, l'acharnement avec lequel les fils de ténèbres travaillent jour et nuit à leur

(1) S. Jacques, I, 22.

propagande matérialiste et athée sera du moins pour les fils de lumière un stimulant de piété, leur inspirera un zèle égal et même plus grand pour l'honneur de la Majesté divine.

40. — Que faut-il donc faire, quels remèdes employer pour défendre le Christ et la civilisation chrétienne contre cet ennemi pernicieux? Comme un père au milieu du cercle de famille, Nous voudrions, pour ainsi dire dans l'intimité, vous entretenir des devoirs que le grand combat d'aujourd'hui impose à tous les fils de l'Église, et même aux enfants qui se sont éloignés d'elle Nous adressons ce paternel avertissement.

Renouveau de vie chrétienne.

Remède fondamental.

41. — Comme aux époques des plus violentes tempêtes dans l'histoire de l'Église, aujourd'hui encore le remède fondamental consiste dans une rénovation sincère de la vie privée et publique selon les principes de l'Évangile chez tous ceux qui se glorifient d'appartenir au Christ, afin qu'ils soient vraiment le sel de la terre et préservent la société humaine de la corruption totale.

42. — Avec un sentiment de profonde reconnaissance envers le Père des lumières, de qui descend « tout don excellent et toute grâce parfaite » (1), Nous voyons partout les signes consolants de ce renouveau spirituel, non seulement dans les âmes particulièrement choisies qui, à notre époque, se sont élevées jusqu'au sommet de la plus sublime sainteté et dans les âmes toujours plus nombreuses qui tendent généreusement vers ces hauteurs de lumière, mais encore dans une renaissance de piété sentie et vécue, au sein de toutes les classes sociales, même les plus cultivées, comme Nous l'avons rappelé récemment dans Notre Motu-proprio *In multis solaciis* du 28 octobre dernier, à l'occasion de la réorganisation de l'Académie Pontificale des Sciences (2).

43. — Cependant il faut avouer que dans ce travail de rénovation spirituelle il reste encore beaucoup à faire. Même dans les pays catholiques, un trop grand nombre de personnes ne sont pour ainsi dire que des catholiques de nom. Tout en observant plus ou moins fidèlement les pratiques les plus essentielles de la religion qu'ils se vantent de professer, un trop grand nombre n'ont pas le souci de perfectionner leurs connaissances religieuses, d'acquérir des convictions plus intimes et plus profondes; ils s'appliquent encore

(1) S. JACQUES, I, 17.
(2) *A. A. S.*, vol. XXVIII, 1936, pp. 421-424.

moins à vivre de telle sorte qu'à l'apparence extérieure corresponde vraiment la beauté intérieure d'une conscience droite et pure, comprenant et accomplissant tous ses devoirs sous le regard de Dieu. Cette religion de façade, vaine et trompeuse apparence, déplaît souverainement au Divin Sauveur, car Il veut que tous adorent le Père « en esprit et en vérité » (1). Celui qui ne vit pas véritablement et sincèrement la foi qu'il professe ne saurait résister longtemps au vent de persécution et à la tempête violente qui souffle aujourd'hui; il sera misérablement emporté par le nouveau déluge qui menace le monde, et, tout en se perdant lui-même, il fera du nom chrétien un objet de dérision.

Détachement des biens de la terre.

44. — Ici, Vénérables Frères, Nous voulons rappeler avec une particulière insistance deux préceptes de Notre-Seigneur, qui s'appliquent tout spécialement aux conditions présentes du genre humain : le détachement des biens de la terre et la loi de charité. « Bienheureux les pauvres en esprit », telles furent les premières paroles tombées des lèvres du Divin Maître, dans le sermon sur la montagne (2). Cette leçon est plus nécessaire que jamais, à notre époque de matérialisme avide des biens et des jouissances terrestres. Tous les chrétiens, riches ou pauvres, doivent tenir toujours leurs regards fixés vers le ciel, et ne jamais oublier que « nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir » (3). Les riches ne doivent pas mettre leur bonheur dans les biens de la terre ni consacrer le meilleur de leur effort à la conquête de ces biens; mais qu'ils se considèrent comme de simples administrateurs tenus de rendre des comptes au Maître suprême, qu'ils se servent de leurs richesses comme de moyens précieux que Dieu leur accorde pour faire du bien; qu'ils ne manquent pas de distribuer leur superflu aux pauvres, selon le précepte évangélique (4). Sinon, ils verront se réaliser pour eux-mêmes et leurs richesses le jugement sévère de l'Apôtre saint Jacques : « A vous maintenant, riches! Pleurez, éclatez en sanglots à la vue des misères qui vont fondre sur vous. Vos richesses sont pourries, et vos vêtements sont mangés des vers. Votre or et votre argent se sont rouillés, et leur rouille rendra témoignage contre vous, et comme un feu dévorera vos chairs. Vous avez amassé des trésors de colère dans les derniers jours » (5).

(1) S. Jean, IV, 23.
(2) S. Matthieu, V, 3.
(3) *Ep. aux Hébreux*, XIII, 14.
(4) Cfr S. Luc, XI, 41.
(5) S. Jacques, V, 1-3.

45. — Quant aux pauvres, tout en cherchant selon les lois de charité et de justice à se pourvoir du nécessaire et même à améliorer leur sort, ils doivent toujours rester, eux-aussi, « des pauvres en esprit » (1), plaçant dans leur estime les biens spirituels au-dessus des biens et des jouissances terrestres. Qu'ils se souviennent qu'on ne réussira jamais à faire disparaître de ce monde les misères, les douleurs et les tribulations, qu'à cette loi personne n'échappe, pas même ceux qui en apparence semblent très heureux. Il faut donc à tous la patience, cette patience chrétienne qui réconforte le cœur par les promesses divines d'un bonheur éternel. « Prenez donc patience, mes frères, — dirons-Nous encore avec saint Jacques, — jusqu'à l'avènement du Seigneur. Voyez : le laboureur, dans l'espérance du précieux fruit de la terre, attend patiemment jusqu'à ce qu'il reçoive la pluie de l'automne et celle du printemps. Vous aussi, soyez patients, et affermissez vos cœurs, car l'avènement du Seigneur est proche » (2). C'est ainsi que s'accomplira la consolante promesse de Notre-Seigneur : « Bienheureux les pauvres! » Ce n'est pas une vaine consolation ni une promesse trompeuse comme celle des communistes, mais ce sont des paroles de vie et de vérité profonde, qui se réalisent pleinement ici-bas et ensuite dans l'éternité. Dans ces paroles et dans l'espérance du royaume céleste qui déjà leur appartient, « car le royaume de Dieu est à vous » (3), a proclamé Notre-Seigneur, combien de pauvres trouvent un bonheur que des riches cherchent en vain dans leur fortune, toujours inquiets et tourmentés par le désir insatiable de posséder davantage.

La charité chrétienne.

46. — Mais il y a un remède encore plus efficace, qui doit atteindre plus directement le mal actuel, c'est le précepte de la charité. Nous voulons parler de cette charité chrétienne « patiente et bonne » (4), qui sait éviter les airs de protection humiliante et toute ostentation; charité qui depuis les débuts du Christianisme a gagné au Christ les plus pauvres d'entre les pauvres, les esclaves. Nous remercions tous ceux qui se sont dévoués et se consacrent encore aux œuvres de miséricorde corporelle et spirituelle, depuis les conférences de Saint-Vincent de Paul jusqu'aux grandes organisations de service social récemment établies. A mesure que les ouvriers et les pauvres ressentiront les bienfaits de cet esprit d'amour,

(1) S. Matthieu, V, 3.
(2) S. Jacques, V, 7, 8.
(3) S. Luc, VI, 20.
(4) *I Cor.*, XIII, 4.

animé par la vertu du Christ, ils se dépouilleront de ce préjugé que le Christianisme a perdu de son efficacité et que l'Église est du côté de ceux qui exploitent le travail.

47. — Mais quand Nous voyons cette foule d'indigents accablés par la misère et pour des causes dont ils ne sont pas responsables, et à côté d'eux, tant de riches qui se divertissent sans penser aux autres, qui gaspillent des sommes considérables pour des choses futiles, Nous ne pouvons Nous empêcher de constater avec douleur que non seulement la justice n'est pas suffisamment observée, mais que le commandement de la charité reste encore incompris et n'est pas vécu dans la pratique quotidienne. Aussi, Vénérables Frères, Nous désirons que par la parole et la plume on s'attache à faire mieux connaître ce précepte divin, signe précieux et marque distinctive des vrais disciples du Christ. En nous apprenant à voir Jésus lui-même dans ceux qui souffrent, la charité nous fait un devoir d'aimer nos frères comme le Divin Sauveur nous a aimés, jusqu'au renoncement, et, s'il le faut, jusqu'au sacrifice de la vie. Que l'on médite souvent les paroles consolantes mais en même temps terribles que le Juge Suprême prononcera dans la sentence du Jugement dernier : « Venez, les bénis de mon Père : — car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire. — En vérité, je vous le dis, toutes les fois que vous l'avez fait au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (1). Et d'autre part : « Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel : — car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. — En vérité, je vous le dis, chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait » (2).

48. — Ainsi donc, pour mériter la vie éternelle, pour être en mesure de secourir efficacement les pauvres, il faut revenir à une vie plus modeste, renoncer aux plaisirs, souvent coupables, que le monde actuel offre si abondamment, en un mot, s'oublier soi-même par amour du prochain. Le « commandement nouveau » (comme l'appelle Notre-Seigneur) (3), la charité chrétienne contient une puissance divine de régénération; si on l'observe fidèlement, elle fera naître dans les âmes une paix intérieure que le monde ne connaît pas; elle apportera un remède efficace aux maux qui tourmentent l'humanité.

(1) S. MATTHIEU, XXV, 34-40.
(2) S. MATTHIEU, XXV, 41-45,
(3) S. JEAN, XIII, 34.

Devoirs de stricte justice.

49. — Mais pour être authentiquement vraie, la charité doit toujours tenir compte de la justice. L'Apôtre nous enseigne que « celui qui aime son prochain a accompli la loi »; et il en donne la raison : « ces commandements : Tu ne commettras point d'adultère; tu ne tueras point; tu ne déroberas point, et ceux qu'on pourrait citer encore, se résument dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (1). Puisque, selon l'Apôtre, tous les devoirs se ramènent au seul précepte de la charité, cette vertu commande aussi les obligations de stricte justice, comme le devoir de ne pas tuer et de ne pas commettre de vol; une prétendue charité qui prive l'ouvrier du salaire auquel il a un droit strict n'a rien de la vraie charité, ce n'est qu'un titre faux, un simulacre de charité. L'ouvrier ne doit pas recevoir à titre d'aumône ce qui lui revient en justice; il n'est pas permis de se dérober aux graves obligations imposées par la justice en accordant quelques dons à titre de miséricorde. La charité et la justice imposent des devoirs, souvent par rapport au même objet, mais sous un aspect différent; lorsqu'il s'agit des obligations d'autrui envers eux, les ouvriers ont le droit de se montrer particulièrement sensibles par conscience de leur propre dignité.

50. — Aussi Nous Nous adressons tout particulièrement à vous, patrons et industriels chrétiens, dont la tâche est souvent si difficile parce que vous portez le lourd héritage des fautes d'un régime économique injuste, qui a exercé ses ravages durant plusieurs générations; songez à vos responsabilités. Il est malheureusement trop vrai que les pratiques admises en certains milieux catholiques ont contribué à ébranler la confiance des travailleurs dans la religion de Jésus-Christ. On ne voulait pas comprendre que la charité chrétienne exige la reconnaissance de certains droits qui appartiennent à l'ouvrier et que l'Église lui a explicitement reconnus. Que faut-il penser des manœuvres de quelques patrons catholiques qui, en certains endroits, ont réussi a empêcher la lecture de Notre Encyclique *Quadragesimo anno*, dans leurs églises patronales? Que dire de ces industriels catholiques qui n'ont cessé jusqu'à présent de se montrer hostiles à un mouvement ouvrier que Nous avons Nous-même recommandé? N'est-il pas déplorable qu'on ait parfois abusé du droit de propriété, reconnu par l'Église, pour frustrer l'ouvrier du juste salaire et des droits sociaux qui lui reviennent?

(1) *Ep. aux Romains*, XIII, 8, 9.

Justice sociale.

51. — En effet, outre la justice commutative, il y a aussi la justice sociale, qui impose des devoirs auxquels patrons et ouvriers n'ont pas le droit de se soustraire. C'est précisément la fonction de la justice sociale d'imposer aux membres de la communauté tout ce qui est nécessaire au bien commun. Mais de même que dans l'organisme vivant on pourvoit aux besoins du corps entier en donnant à chacune des parties et à chacun des membres ce qu'il leur faut pour remplir leurs fonctions, ainsi dans l'organisme social, pour assurer le bien commun de toute la collectivité, il faut accorder à chacune des parties et à chacun des membres, c'est-à-dire à des hommes qui ont la dignité de personnes, ce qui leur est nécessaire pour l'accomplissement de leurs fonctions sociales. La réalisation de la justice sociale produira une activité intense de toute la vie économique, dans la paix et dans l'ordre, manifestant ainsi la santé du corps social, tout comme la santé du corps humain se reconnaît à l'harmonieuse et bienfaisante synergie des activités organiques.

52. — Mais la justice sociale demande que les ouvriers puissent assurer leur propre subsistance et celle de leur famille par un salaire proportionné; qu'on les mette en mesure d'acquérir un modeste avoir, afin de prévenir ainsi un paupérisme général qui est une véritable calamité; qu'on leur vienne en aide par un système d'assurances publiques ou privées qui les protègent au temps de la vieillesse, de la maladie ou du chômage. En résumé, Nous réitérons la déclaration que Nous avons faite dans l'Encyclique *Quadragesimo anno* : « L'organisme économique et social sera sainement constitué et atteindra sa fin, alors seulement qu'il procurera à tous et à chacun de ses membres tous les biens que les ressources de la nature et de l'industrie, ainsi que l'organisation vraiment sociale de la vie économique, ont le moyen de leur procurer. Ces biens doivent être assez abondants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et pour élever les hommes à ce degré d'aisance et de culture qui, pourvu qu'on en use sagement, ne met pas obstacle à la vertu, mais en facilite au contraire singulièrement l'exercice » (1).

53. — Comme il arrive de plus en plus dans le salariat, la justice ne peut être observée par chacun que si tous s'accordent à la pratiquer ensemble moyennant des institutions qui relient les uns aux autres les employeurs afin d'éviter une concurrence incompatible avec la justice due aux travailleurs; alors, le devoir des entrepreneurs et des patrons est de promouvoir, de soutenir ces institutions nécessaires

(1) Lettre Encycl. *Quadragesimo anno*, 15 mai 1931 (*A. A. S.*, vol. XXIII, 1931, p. 202).

qui deviennent le moyen normal par lequel la justice peut être satisfaite. Mais que les travailleurs se souviennent aussi de leurs devoirs de charité et de justice à l'égard des employeurs; qu'ils en soient bien persuadés, c'est en respectant ces obligations qu'ils pourront mieux sauvegarder leurs propres intérêts.

54. — Et si l'on considère l'ensemble de la vie économique, — Nous l'avons dit déjà dans Notre Encyclique *Quadragesimo anno* — ce n'est que par un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes, reliées entre elles et formant sous des formes diverses, adaptées aux régions et aux circonstances, ce qu'on appelait la Corporation, ce n'est que par ces institutions que l'on pourra faire régner dans les relations économiques et sociales l'entr'aide mutuelle de la justice et de la charité.

Étude et diffusion de la doctrine sociale.

55. — Pour donner à cette action sociale une plus grande efficacité, il est indispensable d'étudier et de faire connaître toujours davantage les problèmes sociaux à la lumière de la doctrine de l'Église, et sous l'égide de l'Autorité établie par Dieu dans l'Église. Si la conduite de certains catholiques a laissé à désirer dans le domaine économique et social, la cause en fut souvent que ces catholiques ne connaissaient pas assez, n'avaient pas assez médité les enseignements des Souverains Pontifes sur ce sujet. Aussi est-il absolument nécessaire de développer dans toutes les classes de la société une formation sociale plus intense, en rapport avec les degrés divers de culture intellectuelle, et de n'épargner aucun soin, aucune industrie pour assurer aux enseignements de l'Église la plus large diffusion, surtout parmi la classe ouvrière. Que les esprits soient éclairés par la sûre lumière de la doctrine catholique; que les volontés soient inclinées à la suivre et à l'appliquer, comme norme de la vie morale, par l'accomplissement consciencieux des multiples devoirs sociaux. On combattra ainsi cette incohérence, cette discontinuité dans la vie chrétienne, que Nous avons déplorée tant de fois, et qui fait que certains hommes, apparemment fidèles à remplir leurs devoirs religieux, mènent, avec cela, par un déplorable dédoublement de conscience, dans le domaine du travail, de l'industrie ou de la profession, dans leur commerce ou leur emploi, une vie trop peu conforme aux exigences de la justice et de la charité chrétiennes; d'où scandale pour les faibles, et facile prétexte offert aux méchants de jeter sur l'Église elle-même le discrédit.

56. — A cette œuvre de rénovation, la presse catholique peut largement contribuer. La presse peut et doit, tout d'abord, s'efforcer,

sous des formes variées et attrayantes, de faire toujours mieux connaître la doctrine sociale; donner des informations exactes, mais suffisamment abondantes, sur l'activité des ennemis, et des indications sur des moyens de combat qui se sont révélés plus efficaces dans les divers pays; enfin, proposer des suggestions utiles et mettre en garde contre les ruses et les tromperies avec lesquelles les communistes s'appliquent et sont déjà parvenus à gagner à leur cause des hommes qui sont pourtant de bonne foi.

Se prémunir contre les ruses du communisme.

57. — Sur ce dernier point, Nous avons déjà insisté dans Notre allocution du 12 mai de l'année dernière, mais Nous croyons nécessaire, Vénérables Frères, d'attirer de nouveau, d'une façon spéciale, votre attention. Le communisme athée s'est montré au début, tel qu'il était, dans toute sa perversité, mais bien vite il s'est aperçu que de cette façon il éloignait de lui les peuples; aussi a-t-il changé de tactique, et s'efforce-t-il d'attirer les foules par toutes sortes de tromperies, en dissimulant ses propres desseins sous des idées en elles-mêmes bonnes et attrayantes. Ainsi, voyant le commun désir de paix, les chefs du communisme feignent d'être les plus zélés fauteurs et propagateurs du mouvement pour la paix mondiale; mais en même temps, ils excitent à une lutte de classes qui fait couler des fleuves de sang, et sentant le manque d'une garantie intérieure de paix, ils recourent à des armements illimités. Ainsi encore, sous divers noms qui ne font pas même allusion au communisme, ils fondent des associations et des revues, dans le but de faire pénétrer leurs idées en des milieux dont l'accès leur eût été difficile autrement; bien plus, ils tentent, avec perfidie, de s'infiltrer jusqu'en des associations franchement catholiques et religieuses. Ainsi, sans rien abandonner de leurs principes pervers, ils invitent les catholiques à collaborer avec eux sur le terrain humanitaire et charitable comme on dit, en proposant parfois même des choses entièrement conformes à l'esprit chrétien et à la doctrine de l'Église. Ailleurs, ils poussent l'hypocrisie jusqu'à faire croire que le communisme, dans les pays de plus grande foi et de civilisation plus avancée, revêtira un aspect plus doux, n'empêchera pas le culte religieux, et respectera la liberté de conscience. Il y en a même qui, s'en rapportant à certaines modifications introduites depuis peu dans la législation soviétique, en concluent que le communisme est près d'abandonner son programme de lutte contre Dieu.

58. — Veillez, Vénérables Frères, à ce que les fidèles ne se laissent pas tromper. Le communisme est intrinsèquement pervers, et l'on

ne peut admettre sur aucun terrain la collaboration avec lui de la part de quiconque veut sauver la civilisation chrétienne. Si quelques-uns, induits en erreur, coopéraient à la victoire du communisme dans leur pays, ils tomberaient les premiers, victimes de leur égarement; et plus les régions où le communisme réussit à pénétrer se distinguent par l'antiquité et la grandeur de leur civilisation chrétienne, plus la haine des « sans Dieu » se montrera dévastatrice.

Prière et pénitence.

59. — Mais « si le Seigneur ne garde la cité, c'est en vain que veille son gardien » (1). Aussi, comme dernier et très puissant remède, Nous vous recommandons, Vénérables Frères, de promouvoir et d'intensifier, le plus efficacement possible, dans vos diocèses, le double esprit de prière et de pénitence chrétienne. Quand les Apôtres demandèrent au Sauveur pourquoi ils n'avaient pu, eux, délivrer de l'esprit malin un démoniaque, le Seigneur répondit : « De pareils démons ne se chassent que par la prière et par le jeûne » (2). Le mal qui aujourd'hui ravage l'humanité ne pourra de même être vaincu que par une sainte et universelle croisade de prière et de pénitence. Et nous recommandons tout spécialement aux ordres contemplatifs d'hommes et de femmes de redoubler leurs supplications et leurs sacrifices, pour obtenir du Ciel en faveur de l'Église un vigoureux appui dans les luttes présentes, grâce à la puissante intercession de la Vierge Immaculée, elle qui écrasa jadis la tête de l'antique serpent et reste toujours depuis lors la sûre défense et l'invincible « Secours des Chrétiens ».

V. — Ministres et auxiliaires de cette œuvre sociale de l'Église.

Les Prêtres.

60. — Pour l'œuvre mondiale de salut dont Nous venons de tracer les grandes lignes, pour l'application des remèdes que Nous avons indiqués brièvement, les ministres et ouvriers évangéliques désignés par le divin Roi Jésus-Christ, ce sont en premier lieu les prêtres. Par vocation spéciale, sous la conduite de la hiérarchie et dans une union de filiale obéissance au Vicaire du Christ sur la terre, les prêtres ont reçu la mission de garder allumé dans le monde le flambeau de la foi, et d'infuser aux fidèles cette surnaturelle confiance

(1) *Psaume CXXVI*, 1.
(2) S. Matthieu, XVII, 20.

avec laquelle l'Église, au nom du Christ, a combattu, victorieusement, tant d'autres combats : « la victoire qui vainc le monde, c'est notre foi » (1).

61. — Et en particulier Nous rappelons aux prêtres l'exhortation si souvent répétée, de Notre Prédécesseur Léon XIII, d'aller à l'ouvrier. Cette exhortation, Nous la faisons Nôtre et la complétons : « Allez à l'ouvrier, spécialement à l'ouvrier pauvre, et en général, allez aux pauvres », suivant en cela les enseignements de Jésus et de son Église. Les pauvres en effet sont les plus exposés aux pièges des fauteurs de troubles, qui exploitent leur condition misérable pour allumer en eux l'envie contre les riches et les exciter à s'emparer de vive force de ce qui leur semble injustement refusé par la fortune. Et si le prêtre ne va pas vers les ouvriers pour les mettre en garde contre les préjugés et les fausses doctrines ou pour les en détromper, ils deviendront une proie facile pour les apôtres du communisme.

62. — Nous reconnaissons qu'un grand effort a été fait dans ce sens, surtout depuis les Encycliques *Rerum novarum* et *Quadragesimo anno*, et c'est avec une paternelle complaisance que Nous saluons le zèle industrieux de tant d'Évêques et de prêtres, qui inventent, qui essaient, (toujours avec les précautions voulues), de nouvelles méthodes d'apostolat mieux adaptées aux exigences modernes. Mais tout cela est encore trop peu pour les besoins de l'heure présente. Quand la patrie est en danger, tout ce qui n'est pas strictement indispensable ou directement ordonné à la pressante nécessité de la défense commune passe au second plan. Ainsi dans le cas présent, toute autre œuvre, si belle, si bonne qu'elle soit, doit céder la place devant la nécessité vitale de sauver les bases mêmes de la foi et de la civilisation chrétienne. Que les prêtres donc, dans les paroisses, sans préjudice bien entendu de ce que réclame le soin ordinaire des fidèles, que les prêtres réservent la plus grande et la meilleure partie de leurs forces et de leur activité, pour regagner les masses ouvrières au Christ et à l'Église et pour faire pénétrer l'esprit chrétien dans les milieux qui y sont le plus étrangers. Ils trouveront dans les masses populaires une correspondance, une abondance de fruits inattendue, qui les récompensera du pénible labeur des premiers défrichements. C'est ce que Nous avons vu et ce que Nous voyons, à Rome, et en bien d'autres grandes villes, où, sitôt bâties de nouvelles églises dans les quartiers périphériques, on voit se constituer des communautés paroissiales pleines de zèle et s'accomplir de vrais miracles de conversions parmi des foules qui n'étaient hostiles à la religion que faute de la bien connaître.

(1) *I Epître de* S. JEAN, V, 4.

63. — Mais le plus efficace moyen d'apostolat auprès des pauvres et des humbles est l'exemple du prêtre, l'exemple de toutes les vertus sacerdotales, telles que Nous les avons décrites dans Notre Encyclique *Ad catholici sacerdotii* (1); dans le cas présent, ce qu'il faut surtout, c'est un exemple lumineux de vie humble, pauvre, désintéressée, copie fidèle de la vie du divin Maître, qui pouvait proclamer avec une franchise divine : « Les renards ont des tanières et les oiseaux du ciel ont des nids, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête » (2). Un prêtre qui est vraiment, évangéliquement, pauvre et désintéressé fait des miracles de bien au milieu du peuple : tel un saint Vincent de Paul, un Curé d'Ars, un Cottolengo, un Don Bosco et tant d'autres. Au contraire un prêtre avare et intéressé, comme Nous l'avons rappelé dans l'Encyclique citée plus haut, même s'il ne se jette pas, comme Judas, dans l'abîme de la trahison, sera tout au moins un vain « airain sonore » et une inutile « cymbale retentissante » (3), trop souvent même un obstacle au bien plutôt qu'un instrument de grâce parmi le peuple. Et si le prêtre séculier ou régulier a par office l'administration de biens temporels, qu'il se souvienne que non seulement il doit scrupuleusement observer les prescriptions de la charité et de la justice, mais encore se montrer, d'une façon toute spéciale, un vrai père des pauvres.

L'Action Catholique.

64. — Après cet appel au clergé, Nous adressons Notre invitation paternelle à Nos très chers fils du laïcat, qui militent dans les rangs de cette Action Catholique qui Nous est si chère, et que Nous avons appelée, en une autre occasion (4) « une aide particulièrement providentielle » à l'œuvre de l'Église, en ces circonstances si difficiles. L'Action Catholique en effet est bien un apostolat social, puisqu'elle *vise à étendre le règne de Jésus-Christ, non seulement chez les individus*, mais encore dans les familles et dans la société. Aussi doit-elle s'appliquer d'abord avec un soin spécial à former ses membres et à les préparer aux saints combats du Seigneur. A ce travail de formation, d'une nécessité plus que jamais urgente, préliminaire obligé de l'action directe et effective, serviront certainement les cercles d'étude, les semaines sociales, les cours méthodiques de conférences et toutes autres semblables initiatives, aptes à faire connaître la solution chrétienne des problèmes sociaux.

(1) 20 déc. 1935 (*A. A. S.*, vol. XXVIII, 1936, pp. 5-53).
(2) S. MATTHIEU, VIII, 20.
(3) *I Cor.*, XIII, 1.
(4) 12 mai 1936.

65. — Des militants de l'Action Catholique ainsi bien préparés et exercés seront immédiatement les premiers apôtres de leurs compagnons de travail, et deviendront les précieux auxiliaires du prêtre pour porter la lumière de la vérité et soulager les détresses matérielles et spirituelles, en d'innombrables zones que des préjugés invétérés contre le clergé, ou une déplorable apathie religieuse ont rendues réfractaires à l'action des ministres de Dieu. On coopérera ainsi, sous la conduite de prêtres particulièrement expérimentés, à cette assistance religieuse à la classe ouvrière, qui Nous tient tant à cœur, comme étant le moyen le plus apte pour préserver des embûches communistes ces fils bien-aimés.

66. — Outre cet apostolat individuel, bien souvent caché, mais extrêmement utile et efficace, c'est le rôle de l'Action Catholique de répandre largement, par la parole et par la plume, tels qu'ils émanent des documents pontificaux, les principes fondamentaux qui doivent servir à la construction d'un ordre social chrétien.

Organisations auxiliaires.

67. — Autour de l'Action Catholique se rangent les organisations que Nous avons saluées autrefois comme ses auxiliaires. Elles aussi, ces organisations si utiles, Nous les exhortons paternellement à se consacrer à la grande mission dont Nous parlons, mission qui aujourd'hui prime toutes les autres par son importance vitale.

Organisations professionnelles.

68. — Nous songeons également à ces organisations professionnelles d'ouvriers, d'agriculteurs, d'ingénieurs, de médecins, de patrons, d'étudiants, et autres organisations similaires d'hommes et de femmes, vivant dans les mêmes conditions culturelles et que la nature même a groupés. Ce sont justement ces groupes et ces organisations qui sont destinés à introduire dans la société l'ordre que Nous avons eu en vue dans Notre Encyclique *Quadragesimo anno*, et à faire ainsi reconnaître la royauté du Christ dans les divers domaines de la culture et du travail.

69. — Que si, en raison des conditions nouvelles de la vie économique et sociale, l'État s'est cru en devoir d'intervenir au point d'assister et de réglementer, par des dispositions législatives particulières, de semblables institutions, (sans préjudice du respect dû à la liberté et aux initiatives privées), même alors l'Action Catholique n'a pas le droit de rester étrangère à la réalité. Elle doit avec sagesse fournir sa contribution de pensée, en étudiant les problèmes nouveaux à la lumière de la doctrine catholique, et sa contribution d'activité,

par la participation loyale et dévouée de ses membres aux formes et aux institutions nouvelles. Ils y porteront l'esprit chrétien qui est toujours principe d'ordre, de mutuelle et fraternelle collaboration.

Appel aux ouvriers catholiques.

70. — Et ici, Nous voudrions adresser une parole particulièrement paternelle à Nos chers ouvriers catholiques, jeunes gens et adultes. En récompense, sans doute, de leur fidélité parfois héroïque en ces temps si difficiles, ils ont reçu une mission très noble et très ardue. Sous la conduite de leurs évêques et de leurs prêtres, ce sont eux qui doivent ramener à l'Église et à Dieu ces multitudes immenses de leurs frères de travail qui, exaspérés de n'avoir pas été compris ni traités avec le respect auquel ils avaient droit, se sont éloignés de Dieu. Que les ouvriers catholiques, par leur exemple, par leurs paroles, fassent comprendre à leurs frères égarés que l'Église est une tendre Mère pour tous ceux qui travaillent et qui souffrent, et qu'elle n'a jamais manqué, ni ne manquera jamais à son devoir sacré de Mère, qui est de défendre ses fils. Si cette mission, qu'ils doivent accomplir dans les mines, dans les usines, dans les chantiers, partout où l'on travaille, exige parfois de grands renoncements, ils se souviendront que le Sauveur du monde nous a donné l'exemple, non seulement du travail, mais encore du sacrifice.

Nécessité de la concorde entre catholiques.

71. — A tous Nos fils enfin, de toute classe, de toute nation, de tout groupement religieux et laïque dans l'Église, Nous voulons adresser de nouveau le plus pressant appel à la concorde. Bien des fois Notre cœur paternel a été navré des dissensions, souvent futiles dans leurs causes, mais toujours tragiques dans leurs conséquences, qui mettent aux prises les fils d'une même Mère, l'Église. Et alors on voit les fauteurs de désordre, qui ne sont pas tellement nombreux, profiter de ces discordes, les envenimer, et finir par jeter les catholiques eux-mêmes les uns contre les autres. Après les événements de ces derniers mois, Notre avertissement devrait paraître superflu. Pourtant Nous le répétons une fois encore, pour ceux qui n'ont pas compris ou qui peut-être ne veulent pas comprendre. Ceux qui travaillent à augmenter les dissensions entre catholiques se chargent devant Dieu et devant l'Église d'une terrible responsabilité.

Appel à tous ceux qui croient en Dieu.

72. — Dans ce combat engagé par la puissance des ténèbres contre l'idée même de la Divinité, Nous gardons l'espérance que la

lutte sera vaillamment soutenue, non seulement par ceux qui se glorifient de porter le nom du Christ, mais aussi par tous les hommes (et ils sont l'immense majorité dans le monde) qui croient encore en Dieu et l'adorent. Nous renouvelons donc l'appel lancé, il y a cinq ans, dans Notre Encyclique *Caritate Christi*, que tous les croyants s'emploient avec loyauté et courage « à préserver le genre humain du grave péril qui le menace ». Car, disions-Nous alors, « la foi en Dieu est le fondement inébranlable de tout ordre social et de toute responsabilité sur la terre; aussi tous ceux qui ne veulent pas de l'anarchie et du terrorisme doivent travailler énergiquement à empêcher la réalisation du plan ouvertement proclamé par les ennemis de la religion » (1).

Devoirs de l'État chrétien.

Aider l'Église.

73. — Telle est la tâche positive, d'ordre à la fois doctrinal et pratique, que l'Église assume, en vertu de la mission même que lui a confiée le Christ : construire la société chrétienne, et, à notre époque combattre et briser les efforts du communisme; à cet effet, Nous adressons un appel à toutes les classes de la société. A cette entreprise spirituelle de l'Église, l'État chrétien doit concourir positivement en aidant l'Église dans cette tâche, par les moyens qui lui sont propres; moyens extérieurs, sans doute, mais qui n'en visent pas moins principalement le bien des âmes.

74. — Les États mettront donc tout en œuvre pour empêcher qu'une propagande athée, qui bouleverse tous les fondements de l'ordre, fasse des ravages sur leurs territoires. Car il ne saurait y avoir d'autorité sur la terre, si l'autorité de la Majesté divine est méconnue, et le serment ne tiendra pas, s'il n'est pas prêté au nom du Dieu vivant. Nous répétons ce que Nous avons dit souvent et avec tant d'insistance, en particulier dans Notre Encyclique *Caritate Christi* : « Comment peut tenir un contrat quelconque et quelle valeur peut avoir un traité, là où manque toute garantie de conscience? Et comment peut-on parler de garantie de conscience, là où a disparu toute foi en Dieu, toute crainte de Dieu? Cette base enlevée, toute loi morale s'écroule avec elle, et il n'y a plus aucun remède qui puisse empêcher de se produire peu à peu, mais inévitablement, la ruine des peuples, des familles, de l'État, de la civilisation même » (2).

(1) Lettre Encycl. *Caritate Christi*, 3 mai 1932 (*A. A. S.*, vol. XXIV, 1932, p. 184).

(2) Lettre Encycl. *Caritate Christi*, 3 mai 1932 (*A. A. S.*, vol. XXIV, 1932, p. 190).

Pourvoir au bien commun.

75. — En outre, l'État ne doit rien négliger pour créer ces conditions matérielles de vie, sans lesquelles une société ordonnée ne peut subsister, et pour fournir du travail, spécialement aux pères de famille et à la jeunesse. A cette fin, qu'on amène les classes possédantes à prendre sur elles, vu l'urgente nécessité du bien commun, les charges sans lesquelles ni la société humaine ne peut être sauvée, ni ces classes elles-mêmes ne sauraient trouver le salut. Mais les mesures prises dans ce sens par l'État doivent être telles qu'elles atteignent vraiment ceux qui de fait détiennent entre leurs mains les plus gros capitaux et les augmentent sans cesse, au grand détriment d'autrui.

Prudente et sage administration.

76. — Que l'État lui-même, songeant à sa responsabilité devant Dieu et devant la société, serve d'exemple à tous les autres par une administration prudente et modérée. Aujourd'hui plus que jamais, la très grave crise mondiale exige que ceux qui disposent de fonds énormes, fruit du travail et des sueurs de millions de citoyens, aient toujours uniquement devant les yeux le bien commun et s'appliquent à le promouvoir le plus possible. De même, que les fonctionnaires et tous les employés de l'État, par obligation de conscience, remplissent leur devoir avec fidélité et désintéressement. Ils suivront en cela les lumineux exemples, anciens et récents, d'hommes remarquables, qui, dans un labeur sans relâche, ont sacrifié toute leur vie pour le bien de la patrie. Enfin, dans les rapports des peuples entre eux, que l'on s'applique instamment à supprimer les entraves artificielles de la vie économique, effets d'un sentiment de défiance et de haine; et qu'on se rappelle que tous les peuples de la terre forment une seule famille de Dieu.

Laisser la liberté à l'Église.

77. — Mais en même temps l'État doit laisser à l'Église la pleine liberté d'accomplir sa divine et toute spirituelle mission, pour contribuer puissamment par là-même à sauver les peuples de la terrible tourmente du moment présent. De toutes parts, on fait aujourd'hui un appel angoissé aux forces morales et spirituelles, et l'on a bien raison, car le mal à combattre est avant tout, si on le regarde dans sa source première, un mal de nature spirituelle, et c'est de cette source empoisonnée que sortent, par une logique infernale, toutes les monstruosités du communisme. Or parmi les forces morales et

spirituelles l'Église catholique occupe sans conteste une place de choix, et c'est pourquoi le bien même de l'humanité exige que l'on ne mette pas d'obstacle à son action.

78. — Agir autrement, et prétendre quand même arriver au but, avec des moyens purement économiques et politiques, c'est être victime d'une dangereuse erreur. Quand on exclut la religion de l'école, de l'éducation, de la vie publique, quand on expose à la dérision les représentants de l'Église et ses rites sacrés, est-ce que l'on ne favorise pas ce matérialisme dont le communisme est le fruit ? Ni la force, même la mieux organisée, ni les idéals terrestres, fussent-ils les plus grands et plus nobles, ne peuvent maîtriser un mouvement qui plonge précisément ses racines dans l'estime excessive des biens de ce monde.

79. — Nous avons confiance que ceux qui ont en main le sort des nations, pour peu qu'ils sentent le péril extrême dont les peuples sont aujourd'hui menacés, sentiront toujours mieux le devoir capital de ne point empêcher l'Église d'accomplir sa mission. D'autant plus qu'en l'accomplissant, tout en visant le bonheur éternel de l'homme, elle travaille inséparablement à son vrai bonheur temporel.

Appel paternel aux égarés.

80. — Nous ne pouvons terminer cette Encyclique sans adresser une parole à ceux de Nos Fils, qui sont atteints déjà, ou presque, du mal communiste. Nous les exhortons vivement à écouter la voix du Père qui les aime; et Nous prions le Seigneur de les éclairer, afin qu'ils abandonnent la voie glissante, qui les entraîne tous à une immense catastrophe; qu'ils reconnaissent, eux aussi, que l'unique Sauveur est Notre-Seigneur Jésus-Christ : « car il n'y a pas, sous le ciel, un autre nom donné aux hommes, dont ils puissent attendre le salut » (1).

Saint Joseph Modèle et Patron.

81. — Et pour hâter cette paix tant désirée de tous, la « Paix du Christ dans le Règne du Christ » (2), Nous mettons la grande action de l'Église catholique contre le communisme athée mondial sous l'égide du puissant protecteur de l'Église, saint Joseph. Il appartient, lui, à la classe ouvrière, il a fait la rude expérience de la pauvreté, pour lui et pour la Sainte Famille, dont il était le chef

(1) *Actes des Apôtres*, IV, 12.

(2) Lettre Encycl. ***Ubi arcano***, 23 déc. 1922 (***A. A. S.***, vol. XIV, 1922, p. 691).

vigilant et aimant; il reçut en garde l'Enfant divin quand Hérode lança contre Lui ses sicaires. Par une vie de fidélité absolue dans l'accomplissement du devoir quotidien, il a laissé un exemple à tous ceux qui doivent gagner leur pain par le travail manuel, et a mérité d'être appelé le Juste, modèle vivant de cette justice chrétienne qui doit régner dans la vie sociale.

82. — Les yeux tournés vers les hauteurs, notre foi aperçoit les cieux nouveaux et la terre nouvelle dont parle Notre premier Prédécesseur, saint Pierre (1). Et tandis que les promesses des faux prophètes s'éteignent, sur cette terre, dans le sang et dans les larmes, resplendit d'une céleste beauté la grande prophétie apocalyptique du Sauveur du monde : « Voici que je fais toutes choses nouvelles » (2).

Il ne Nous reste plus, Vénérables Frères, qu'à élever Nos mains paternelles, et à faire descendre sur Vous, sur Votre Clergé et Votre peuple, sur toute la grande Famille Catholique, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de Saint Joseph, patron de l'Église Universelle, le 19 mars 1937, l'an XVI de Notre Pontificat.

PIE XI, PAPE

Le second article de ce fascicule, p. 473 suiv., « *Le Communisme athée* », par le P. Ch. du Bois de Vroylande, expose l'histoire — origines et étapes — du communisme athée. Un prochain article : « *L'Église et le communisme* », par le P. Boigelot, visera à mettre en lumière le bien-fondé de la condamnation du communisme par l'Église et à dégager les précisions nouvelles qu'apporte l'encyclique *Divini Redemptoris* sur l'attitude sociale que doivent adopter les catholiques.

(1) *II Ep. de* S. PIERRE, III, 13 ; cfr ISAÏE, LXV, 17; LXVI, 22 ; *Apoc.*, XXI, 1.

(2) *Apoc.*, XXI, 5.